

La Mensongière donation

Auteur(s) : Valla, Lorenzo

Présentation

Titre longLa Mensongière donation que quelques uns fausement pretendent avoir esté faite au pape Silvestre par l'Empereur Constantin: prise du latin de Laurent Valle.

Titre originalDe falso credita ementita Constantini Donatione

Lieu de publications. l.

Date1565

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

176 Fichier(s)

Citer cette page

Valla, Lorenzo, La Mensongière donation, 1565

Blandine Perona (laboratoire Larsh / IUF) ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/13>

Précisions sur l'exemplaire

LangueFrançais

SourceBnF, H-19080

Localisation du documentParis, BnF

Informations complémentaires

USTC[66676](#)

ContributeurPerona, Blandine (édition scientifique)

ÉditeurBlandine Perona (laboratoire Larsh / IUF) ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle)

Droits

- Fiche : Blandine Perona (laboratoire Larsh / IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Texte : Domaine public

Source de la numérisation [Gallica](#)

Notice créée par [Blandine Perona](#) Notice créée le 13/11/2023 Dernière modification le 13/03/2024

LA MENSON-
GIERE DONATION,
QUE QUELQUES VNS FAV-
sement prétendēt auoir esté fait-
te au Pape Siluestre par l'Empe-
reur Constantin: prise du latin de
Laurent Valle,

Le Diable est pere de mensonge
& tous les menteurs sont ses enfans.

M. D. LXV.

19080

1 A M F N 2 O N
C I E R E D O R A T I O N
D E L E G A T I O N E S
S O U V E R A I N E S
E T A P P O I N T E E S
P A R L E M E N T A I R E S
D E L A C O U R D E C A M B R E
D E S D E P U T E S



3.
L. VALLE DE LA MEN.
SONGIERE DONATION
DE CONSTANTIN.

LE me suis par cy deuant em-
ploié à la composition de plu-
sieurs liures, qui presque font
mention de ce que l'on traite
en toutes disciplines : au discours des-
quelz, si pour auoir contreuenü à l'opini-
on de quelques autheurs aprouuez long
temps a ,ceux qui n'ont eu mon escrittu-
re agreable m'accusent comme temerai-
re & presumptueux, à vostre aduis que fe-
ront maintenant ceux là, qui en la presen-
te apologie me verront escrire non seule-
ment contre les hommes ia retirez de ce
monde miserable, mais contre ceux aussi,
qui viuans encor en icelui ne sont insta-
lez en estatz priuez & humbles, ains en
magistratz de marque bien fort grande?
cest à dire contre les Papes, qui non seu-
lement armez du glaue temporel com-
me sont les Empereurs & Rois, mais aus-

A ij

si du spirituel, foudroient tellement leurs
 aduersaires, qu'il ne leur est possible souz
 la deffence ou couuerture d'aucuns Prin-
 ce viuant euit la fureur des interdictz,
 suspensions, irregularitez, anathemes &
 autres censures ecclesiastiques, dont les
 Papes vsent ordinairement pour abismer
 les hommes. le ne fai doubte aucune que
 si ma plume se veut mettre en pratique
 pour escrire cōtre eux, il n'y ait ausi tost
 vn nombre infini d'hommes qui maliti-
 eusement me poursuirōt, voire s'effor-
 ceront de me trainer au suplice, si d'auen-
 ture ilz en ont la puissance. Que si cestui
 la qui protestoit ne vouloir escrire aucu-
 ne chose contre ceux qui d'autorite spe-
 ciale peuuent bannir & confisquer, sem-
 ble auoir fait sagement en ce qu'il a bien
 pratiqué son dire, a plus forte raison (diēt
 mes aduersaires) ie ne dois faillir si lourde-
 ment, que les traitz de mon escriture
 soient décochez cōtre ceux la, qui par les
 coups inuisibles & insupportables de leur
 puissance me frapperont si fort, qu'a bon
 droit

droit ie pourrai dire, où est ce que ie furai pour euitier leur face? si peut estre vous n'estimez le Pape debuoir lire ma remonstrance plus patiemment que ne feroient les autres: ce que toutesfois ne debuons esperer, car les Papes n'ont acoustumé d'vner de pitié ains de cruauté enuers ceux qui les reprennent, mesme les excōmuniēt, maudissent, condānent cōme heretiques, & en fin les font cruellement mourir, souffrās toutesfois que l'on parle outrageusement de Dieu en leurs palais. Le grand prettre des iuifz Ananie commanda que S. Paul feust flagellé, pource qu'il se iustificoit deuant le Tribun son iuge: Phassur instalé en la mesme dignité sacerdotalle feit serrer en prison le Prophete Ieremie, qui trop libremēt a son gré, parloit deuāt le Roi, toutesfois le Tribun & le Roi plus pitoiables que n'estoiēt leurs Pontifes, deliurerēt, l'un l'Apostre & l'autre le Prophete, de sorte que pour cette heure ne furent autrement iniuriez. Mais qui est le Tribun le Iuge ou le Roi qui

A iij

me pourra garātir (quand encor il en au-
 roit fort bōne enuie) de l'ire & fureur du
 Pape, si vne fois ie tombe dans ses mains?
 Nonobstāt cette crainte qui me pourroit
 retirer de mon premier dessein ie ne de-
 sisterai du labeur entrepris: car il nest loi-
 sible au Pape de lier ou de delier aucun
 contre droit & raison. Puis epandre son
 sang pour la deffence de verité n'est acte
 moins genereus ne de moindre louāge,
 que de l'emploier aux euenemētz hazar-
 deus des guerres, pour la ruition de soi &
 de ses biens. Faut il que tant de cheualeu-
 reux hommes se soient exposez a la mort
 pour la liberte de leur païs, ou pour la cō-
 seruation de leur Prince & de leur repu-
 blique, & que moi sachant combien le
 Roiaume celeste est plus excellent sans
 comparaison que ne sont tous les biens
 de la terre, aie peur de la mort, l'ors qu'il
 est besoin de deffendre l'hōneur de Dieu
 contre la tyrannie des hōmes? Aille donc
 autre part toute crainte & fraieur, puis
 qu'il est question de deffendre la cause du
 Seigneur

Seigneur avec vn cœur constant, & vne
 ferme esperance de la gaigner : car l'Ora-
 teur n'est digne d'estre estimé tel que son
 nom porte, s'il scait bien dire & s'il n'ose
 bien dire. Pource soions hardis pour ac-
 cuser ceux la, qui ne sont honteux de per-
 petrer toutes choses dignes de bien iuste
 accusation : & ne soions craintifz de re-
 prendre au nom de tous, celuy qui peche
 grandement contre tous. Mais il ne m'est
 permis de publiquemēt accuser mon fre-
 re chrestien, lequel selon la remonstrance
 euangelique ie dois amiablement, & en
 priué colloque auertir de son mesfait,
 auant que le diuulguer a tous. Je soustien
 au contraire que celui qui peche publi-
 quement & qui ne veut prester l'oreille
 aux secrettes remonstrances que ses amis
 luy font, doit estre publiquement accusé,
 a fin que ses semblables prenans exemple
 sur luy se corrigent de leurs fautes, & ne
 retournēt plus à leurs premiers forfaitz.
 A scauoir si S. Paul n'a publiquement &
 deuāt toute l'eglise argué S. Pierre, pour :

A iiij

ce qu'il estoit ainsi reprehensible? Mais tu n'es pas S. Paul (me dira quelqu'un) pour corriger S. Pierre chef de la chrestienté. Si ie ne suis S. Paul, ie suis neantmoins imitateur de sa doctrine, & qui plus est, ie suis conioint en esprit avec Dieu, l'ors que i'observe ses saintz commandementz. Et ne faut m'objecter la dignité du Pape, car il n'y a prerogative d'honneur qui puisse empescher que les plus hautz montez ne soient repris en leur endroit, aussi bien que les autres, veu que S. Pierre l'a esté par S. Paul, Marcel par ses inferieurs, pour auoir sacrifié aux idoles, Celestin pour auoir consenti à l'heresie de Nestorius, & quelques vns de nostre temps non seulement accusez mais condamnez par autres Euesques qui leur estoient subalternes. Je ne veuil pourtant, qu'au moie de cette mienne reprehension quelques vns se persuadent, mon dessein ne tendre a autre but qu'à poursuiure les hommes par escritz & libelles diffamatoires, ou à les perlecuter par philippiques iniurieuses,

ses, car ie ne me propose aucunement cela: Mon dessein est de tirer de l'esprit des hommes tout erreur mensongier, à fin qu'en les reprenant ou admonestant, ilz puissent abhorrer toute meschanceté, & que les autres enseignez par moy (ie ne scai s'il m'est loisible de le dire) viennent à vser de main forte, à fin que la vigne plantée par nostre seigneur Iesus Christ, arrosée de son sang & cultiuée par ses Apostres, maintenant toutesfois si fort luxuriante en la cour Romaine qu'elle ne produit que des raisins sauvages soit tellement taillée, nettoyée, & ensarmentée, qu'elle puisse porter des grappes dont le vin celeste se tire avec le temps. Ce que tachât de faire, qui sera celui qui me clorra la bouche ou qui se bouchera les oreilles, ou qui me cherchera pour mener au supplice? Si le Pape le fait, seray- ie si mal conseillé que ie le tiennne pour pasteur catholique: le l'appellerai plus tot vn Aspic veneneux qui pour infecter l'homme par sa morsure, ferme l'oreille a celui qui le

veut endormir par sa chanson, ie scai les
 oreilles de plusieurs demeurer ouuertes
 long tēps a, pour scauoir quel vice ie dois
 reprocher aux Euesques de Rome, & à
 vrai dire le vice est fort enorme, soit que
 nous le voulions refferer a vne ignoran-
 ce inueterée, ou à vne auarice insatiable,
 ou à vne conuoitise de commâder, dont
 la cruauté se fait tousiours compaigne.
 Pour les en rendre satisfaitz, ie dis les Pa-
 pes de Rome auoir esté depuis quelque
 temps si stupides, qu'ilz n'ont sceu decou-
 urir la mensongiere donation de Con-
 stantin, ou qu'eux mesmes l'ôt feinte, ou
 bien que leur posterité ne se foruoiant du
 faux sentier de ses ancestres a deffendu &
 tenu pour vrai, ce qu'indubitablemēt elle
 scauoit estre plein de mēsonge, en ce, des-
 honorant la dignité Pontificalle, la me-
 moire des Papes anciens, & la religion
 chrestienne: entendu que pour soustenir
 son erreur elle a persecuté les bons chre-
 stiens, par menaces, bannissementz, &
 meurdres. Encores soustient elle la ville
 de

de Rome lui appartenir, le Roiaume de Sicille & de Naples, toute l'Italie, les Gaulles, les Eſpaignes la Germanie, la grande Bretagne & tout l'occident en general, ainſi qu'il eſt couché par eſcrit au preuilege de la donation. Tu as donc eſperance O ſouuerain Pontife, de recouurer quelque iour toutes tes riches terres, de deſpouiller les Princes d'occident de leurs villes opullêtes ou pour le moins de les aſugetir à quelque tribut annuel; Mais a mō iugement il leur ſera plus licite de te depoſſeder de l'empire que tu tiens maintenant, comme ainſi ſoit que la donatiō ſur laquelle les Papes fondent leur droit ait eſté de tout temps inconneüe a Conſtantin & a Silueſtre. Ce que pour monſtrer plus apertement, ie deduirai en premier lieu, l'Empereur Conſtātin & le Pape Silueſtre n'auoir eſté telz, que Conſtantin ait voulu ou peu iuridiquement donner la milleure part de ſon Empire, & que Silueſtre l'ait voulu accepter. En ſecōd lieu, ores que la donation euſt eſté faite par

Constantin, & acceptée par le Pape Siluestre, la possession toutesfois des choses ainsi données, n'en auoir esté prise, ains demeurée tousiours en la main des Cefars. Tiercement l'Empereur Constantin n'auoir donné chose aucune à Siluestre, ains a son predecesseur Pape, par lequel il auoit esté baptisé auant que Siluestre fust installé au siege Pontifical, & sa donation n'auoir esté que d'un bien mediocre, pouuant pour toute chose suffire a la nourriture du Pape qui lors estoit. Quartement cela estre faux, que les lettres de donatiō se trouuent parmy les decretz Pontificaux, ou quelles soient prises de l'histoire de Siluestre ioint qu'en icelles sont cōtenues plusieurs contrarietez & impossibilitez sottes, barbares & ridicules. Finalement ie remettrai en memoire la donation frivole & simulée de quelques autres Cefars, où d'abondant sera dit les Papes modernes ne pouuoir & ne debuoir repe-
ter par armes ne par autre droit soit diuin ou humain chose aucune appartenante a
l'Empire,

l'Empire, orès que Siluestre en eust esté autrefois inuesti & puis debouté, ou quelque autre de ses successeurs. Quand a ce qui cōcerne le premier point, au discours duquel nous parlerons de Constantin & du Pape Siluestre, il faut necessairement plaider cēte cause imperialle avec vne magesté beaucoup plus grande que si elle estoit seulement particuliere ou priuée. Pource entrant en matiere non autrement que si i'estois en quelque honorable assemblée de Princes & de Rois(en la main desquelz mon escripture peut estre tumbera) i'adresserai mon dire a leurs magestez, leur presentant cēte miēne oraison ne plus ne moins que s'ilz estoient assis pour m'escouter d'une oreille attantiue.

Cest pourquoy ie vous inuoque Rois & Princes, pourquoy ie demande ici vostre attention, & pourquoy i'appelle vostre consciēce en temoignage, car il est difficile a vn homme priuē comme ie suis de bien concepuoir la grādeur d'une Magesté Roiale. Si quelqu'un de vous eust

ancie: nement esté en tel auantage & de-
gré d'honneur que l'Empereur Constan-
tin, ie vouldrois bien scauoir, si par vne
gratuité liberalle il se fust despouillé de
la ville de Rome maistresse de l'vniuers,
victorieuse & triumpante de toutes les
autres nations, puissante noble & riche
plus que toutes les autres de la terre, bref
s'il eust quitté la ville de son origine pre-
miere pour en enrichir vn estranger, &
pour l'habituer en vne villette de petit
nom, puis en Cōstantinople? eust il quād
& quand donné tout le pais d'Italie seul
& vnic dominateur de toutes les prouin-
ces, eust il donné les trois Gaules, les deux
Espaignes, la Germanie, toute la grand'
Bretagne, bref eust il donné tout l'occi-
dent pour se priuer a iamais de l'vn des
yeux de son Empire: Le croie qui voudra,
car il n'y a si diserte personne qui me puis-
se persuader, q'un Prince sage & non alie-
né de raison soit si prodigue de son bien:
entendu qu'il n'y a chose qui plus conten-
te vos espritz que l'acroissement de vos
Empires

Empires tant par mer que par terre. C'est en quoy tout vostre soin cōsiste, en quoy iour & nuit vostre trauail se consume, & en quoy gisent vos plus longues pensées. C'est de la que depend l'esperance principale de vostre plus grand gloire: pour cela vous abandonnez tout plaisir mondain, vous exposez vos vies a mille dangers, vous ne faites cas de la perte de vos treschiers enfāns ne de vos fēmes mesmes. Car qui est celui qui pour auoir perdu les yeux, les mains, la cuisse, ou quelque autre partie de son corps a la poursuite de l'amplification de son Empire, ait toutesfois desisté de son entreprise premiere? Il ne s'en nomme aucun, il ne s'en lit vn seul ez histoires modernes & anciennes: ains au contraire tant plus vn Prince est puissant, tant plus cette conuoitise de commander par tout, le guillonne & maistrise. Le monarque Alexandre non content d'auoir outrepassé les desertz de Libie, d'auoir dōpté l'Oriēt & le Septentrion iusqu'à la mer Occéane, lors que ses

soldatz rompus & cassez de tant de guer-
 res, de peines, de famines & d'ennuis, cō-
 mençoient à murmurer & à detester tant
 d'expeditions lointaines, pensa n'auoir
 executé chose digne de soi, s'il ne cōque-
 stoit encor tout l'occident, & les autres
 nations estranges, ou pour le moins si par
 l'authorite de son nom il ne les rendoit
 tributaires à son Empire: chose qui ne
 sceut rēdre son appetit cōtent, car il auoit
 resolu de trauerser l'occean pour cher-
 cher vn nouueau monde & le mettre en
 ses mains. Je croi que finalement il eust at-
 tenté contre le ciel pour en faire son mar-
 che pied. Tel est le dessein presque de tous
 les Rois, ores que leur hardiesse ne soit du-
 tout semblable à celle d'Alexandre ie ne
 veuil reduire en memoire les mechance-
 tez execrables, ne les cruautez enormes,
 que par cy deuant les hommes ont com-
 mises en toutes les partz du monde, tant
 pour acquerir leurs grands Empires, que
 pour les amplifier de iour en iour, s'oubli-
 ans iusques là, que les freres n'ont eu hôte
 de

de souiller leurs mains dans le sang de leurs freres, les peres n'ont eu horreur d'espandre celui de leurs enfans, & les enfans encores moins de reuerence à ceux qui les auoient engendrez, esleuez & nourris, quand pour se faire grans ilz ont pris les armes cōtre leurs peres. C'est le seul point auquel la temerité des hommes se montre plus furieuse & enragée, & auquel (chose grandement esmerueillable) les affections des hommes ia cassez ne sont moins entracinées que celles des ieunes gens, celles des Rois non moins que celles des Tyrans, & celles des hommes sans enfans, non moins que celles des peres qui ont à prouuoir vne bien numereuse posterité. Que si les seigneuries & puissances s'acquierent coustumierement par tel effort, il est vrai semblable qu'elles s'entretiennent & se gardent par soin encor plus grand de peur qu'il n'en aduienne aucune diminution, ioint que c'est chose plus miserable beaucoup, de laisser décroistre son Empire que de ne l'amplifier,

regardes

B

& que ce n'est deshonneur si grand, de n'adiouster à son Roiaume le Roiaume d'autrui, que de permettre celuy d'autrui s'auantager par l'adiunction du sien. Car ores que nous lisions quelques Rois & Republiques auoir installé au gouuernement de leurs villes certains Lieutenantz, Ducz & Comtes, si est ce que ce n'estoit pour se faire moins puissans, ou pour affoiblir leur Empire en cela, mais plus tost pour rendre obligez par ce moien ceux qu'ilz instaloient en ce degré d'honneur, & tousiours les auoir au nombre de leurs vassaux. Maintenant donc ou sont les espritz si peu genereux qui croient l'Empereur Constantin s'estre despouillé de la meilleure part de son Empire? ie ne di seulement de Rome & d'Italie, mais de toutes les Gaules, esquelles il auoit si glorieusement pratiqué l'art militaire, & seul y auoit commandé l'espace de long temps? Telle liberalite n'est croiable en celui, qui excessiuement conuoiteux de regner n'auoit seulement fait la guerre aux nations estranges,

estranges, ains par armes ciuiles auoit pri-
 ué ses compaignons & affins de la part de
 l'Empire, qui n'auoit encor assopi ou es-
 taint les cendres de ceux de faction ad-
 uerse, qui ordinairement prouoqué par
 les barbares ne combattoit seulement pour
 en tirer quelque hōneur & prouffit, mais
 aussi pour satisfaire à la necessité qui l'en
 pressoit, qui auoit des enfans en abundā-
 ce oultre les amis & alliez de sang, qui sca-
 uoit le senat & le peuple de Rome ne pou-
 uoir aisement acquiescer a cette donatiō,
 qui aiant eprouué l'inconstance des peu-
 ples par luy veīcus, cōnoissoit fort bien
 qu'ilz se reuolteroient au moindre chan-
 gemēt de la Principaulte Romaine, brief
 qui n'auoit mis en oubli comme l'Empi-
 re luy auoit este conferé non par les suf-
 frages du Senat, ne par le cōsentemēt du
 peuple, mais par les armes & par l'aplau-
 dissement des exercites, ainsi qu'aux au-
 tres Cefars ses deuāciers. Toutes lesquel-
 les choses il n'eust osé negliger, pour abu-
 ser d'vne liberalité si grande à l'endroit

B ij

de Siluestre. Quelqu'un possible me respō
 dra, que le christianisme auquel il fut re-
 ceu, le stimula au fait de cette donation,
 comme si c'estoient choses incompatibles
 de gouverner vn Roiaume & d'estre
 chrestien ensemble, l'Empire est il si con-
 treuenant à la religion chrestienne, qu'il
 faille se despouiller de la meilleure part
 d'icellui pour viure chrestienemēt? Ceux
 qui se sont souillez du peché d'adultere,
 ceux qui ont pillé les richesses d'autrui, &
 qui par vsures ordinaires ont de beau-
 coup acreu leur bien, doibuent apres qu'ilz
 sont regenez au sacremēt de baptesme
 rendre ce qu'ilz ont de l'autrui, soit la fem-
 me ou le bien qu'aulture fois ilz ont receu
 contre droit & raison, non pas les Roiau-
 mes & principautez qui par la singuliere
 prouidēce de Dieu leurs ont este cōferez.
 Toutesfois o Constantin, la reuerence de
 la Religiō chrestienne t'a tellemēt esmeu,
 (comme disent aucuns) que tu n'as fait
 difficulté d'enrichir vn Pape du plus beau
 de ton Empire, certainemēt si le desir de
 cc

ce faire a quelque fois hébergé en ton
 cueur, ce a esté à mon iugement plus pour
 rendre aux villes leur liberté perdue, que
 pour changer leur Seigneur, à tout le
 moins tu as deu faire ainsi. Car ce n'est re-
 ligion si grande d'abandonner son Empi-
 re, que de vertueusement l'administrer
 pour la deffence de la religion. Et pource
 si tu as eu enuie de faire suffisante preuve
 de ta pieté, de te monstret chrestien, & de
 bien prouffiter ie ne di pas à l'eglise Ro-
 maine, mais à l'eglise de Dieu, ie croi veri-
 tablemēt que tu as voulu faire le debuoir
 d'un bon Empereur, qui est de combattre
 pour ceux qui ne peuuent & ne doibuent
 combattre, & d'asseurer par l'autorité de
 ta vertu ceux qui sont exposez aux dan-
 gers eminens de leurs ennemis. Le Sei-
 gneur Dieu voulut anciennement mon-
 strer aux Rois Nabuchodonosor, Cyrus,
 Assuere, & à plusieurs autres tant de Sa-
 marie que de Iudee, les secretz & sacre-
 mentz de sa verité, sans toutesfois qu'il
 entēdist que le moindre d'eux se despon-

uillast de son Empire, ou qu'il en quitast
 vne seule partie, ne luy fut assez qu'ilz gar-
 dassent le peuple Hebrien en ses libertez,
 franchises & immunitiez & qu'ilz le def-
 fendissent contre ses ennemis. Ce qu'aiât
 satisfait aux Prophetes & grans Prettres
 des Iuifz, doibt semblablement suffire aux
 Prettres & Prelatz chrestiens, auxquels cer-
 te mensongiere donation ne peut estre
 vtile ne honorable. N'eust ce pas esté cho-
 se par trop indigne, si lors que le Seigneur
 t'appella au baptême, tu te feusses d'esem-
 paré de tes biens plus honorables, pour
 puis apres deuenir Empereur moindre en
 estat & Seigneuries que quand tu estois
 Gentil: cômme ainsi soit que toute Princi-
 pauté est vn souverain don de Dieu, au-
 quel non moins les Gêtilz que les Chre-
 stiens sont appelez par la volonté d'ice-
 lui. Mais ce dira quelqu'un: tu as esté gue-
 ri de la lepre qui cruellement te rongeoit
 iusques aux os, & pour la reconnoissance
 de ce grand benefice, il est vrai semblable
 que tu as voulu recompenser à plus grand
 mesure

mesure le bien par toi receu. Est ce chose veritable? il me souuiét que le Sirien Naaman gueri par le Phophete Helisée, feit seulemēt offre de quelques presens, sans qu'il donnast la moitié de ses biens: pour ce il n'est apparent que Constantin ait donné la moitié de son Empire pour sa conualescence. Et s'il ne faut aucunemēt dissimuler, il me fasche de respōdre à vne fable si impudente comme est celle de la lepre de Constātin, receue toutesfois pour histoire autentique; car qui est l'ignorant qui ne la reconnoist prise de l'histoire de Naaman & d'Helisée, comme celle du fabuleux dragon de Babilone, est adumbrée sur le dragon de Daniel? encor s'il me conuient l'auouer veritable, en quel endroit d'icelle me pourrai-je appuier pour estre faict certain de cette donatiō? mais nous en parlerons plus commodement en autre lieu. Confessons ce pendāt l'Empereur Constantin auoir receu guérison de sa lepre, & à raison de ce, auoir fermemēt aprehēdé la pieré chrestienne,

B iij

auoir aymé, craint & reueré le Seigneur
 Dieu comme principal auteur de sa san-
 té, sans toutesfois qu'il ait abusé d'une si
 immense donation, car ie ne scaurois me
 persuader aucunement cela, veu qu'il ny
 eut onc Empereur païen qui en l'honneur
 de ses idoles, ne Prince chrestien qui en
 l'honneur du seul Dieu viuant, ait fran-
 chement abandonné son Empire pour en
 enrichir les prettres. Au cōtraire les Rois
 anciens d'Israel qui commandoient sur
 les dix lignées de ce peuple, craingnans
 que si leurs sugetz alloient au temple de
 Ierusalem pour adorer, finalement ravis
 de la maïesté du temple ne se rendissent
 au Roi de Iuda, duquel parauāt ilz festoi-
 ent demembrez, feirent expresse deffen-
 ce à leurdictz sugetz de n'aller sacrifier en
 Ierusalem, tant s'en faut qu'ilz eussent en-
 uie de se despouiller de leurs Roiaumes.
 Ieroboam fut le premier que Dieu esleut
 d'une bien basse cōdition pour estre Roi
 d'Israel, (benefice beaucoup plus grand
 que n'est vne guérison de lepre) toutes-
 fois

fois cet ingrat n'osa commettre son Royaume es mains de Dieu, ne se fier en celui qui lui auoit donné, ains craignant de le perdre tumba en idolatrie, & feit adorer les veaux à son peuple: cōme est ce donc que Constantin auroit donné son Empire à l'eglise, considéré qu'il ne l'auoit eu d'elle mais de l'armée & cheuallerie Romaine? & qu'en ce faisant il eust non seulement contristé ses fuzerz, deprimé ses amis, blessé la patrie, mais aussi griefuement offensé ses propres enfans; ce que Ieroboā ne pouuoit faire. S'il se feust oublié iusques là, & comme Prince transporté de son esprit eust si temerairement donné son bien, il n'eust eu faute de personnes qui l'en eussent fort aigremēt repris: car en premier lieu, ses enfans aduertis du dessein de leur pere se fussent hastiuemēt prosternez deuant sa maieste, & tous baignez en larmes luy eussent vse de ce plaintif.

Comme se fait cela trescher seigneur & pere, que vous qui iusqu' à ce iour auez si

parfaitement aimé tous vos enfans , aiez
 maintenāt le cueur de les desheriter, chaf-
 ser & debouter de leur succession? Certai-
 nement nous esmerueillons beaucoup, &
 nous pleingnons aussi de ce que preten-
 dez vous despouiller de la meilleure &
 plus grande portion de vostre Empire.
 Nostre plainte est fondée sur ce que sans
 raison vous transferez ces biens aux estrā-
 gers, & en ce faisāt nous procurez vn dō-
 maige irreparable . Car quelle occasion y
 a il, que vous qui le temps passé auez esté
 compaignon de vostre pere au gouuerne-
 ment de l'Empire, maintenāt deuiez frau-
 der vos enfans de la succession ia par eux
 longuement attendue ? en quoy auons
 nous offensé vostre magesté , qu'auons
 nous commis contre vostre grandeur, cō-
 tre la patrie , contre le nom du peuple
 romain & de l'Empire, pour estre si hon-
 teusement priuez du principal de nostre
 seigneurie, & comme bannis de nos mai-
 sons paternelles abandoner l'vsfruit de
 nostre demeure acoustumée , de nostre
 air

alr ordinaire & du lieu mesme de nostre
 natiuité? faut il que nous quittions nos
 patrimoines, tēples & sepultures, pour al-
 ler viure ailleurs en vn païs estrange? faut
 il que par le moiē de nostre exil tous nos
 alliez & amis, qui tant de fois ont exposé
 leurs vies aux hazardeux euenementz
 des guerres pour deffendre vostre person-
 ne, qui ont veu leurs peres, leurs freres, &
 leurs enfans cruellement occire par vos
 ennemis, & qui toutesfois non espouen-
 tez de ce spectacle inhumain, se sont tou-
 siours appareillez à la mort pour vous
 sauuer, soient maintenant abandonnez
 par vous? faut il que les magistrats de la
 ville de Rome, avec tous les autres qui
 doibuent estre instalez au gouuernemēt
 des villes d'Italie, de Gaule, d'Espaigne, &
 des autres prouinces, soient maintenant
 cassez de leurs estats pour viure en leur
 priue? par quel moien pourrez vous recō-
 penser vne perte si grande, par quel moiē
 satisfaire à leur merite & dignité, lors que
 vous aurez pourueu vn estrangier de tant

de païs & de si grandes seigneuries? ferez
 vous gouverneur d'un seul peuple, celuy
 qui ia commandoit presqu'à cent? Nous
 ne pouuons comprēdre comme vne telle
 affection vous est tumbée en l'esprit, ne
 cōme si tot vous pouuez auoir oublié vos
 bons sugets, voire oublié iusques là, que
 vous n'avez soin ou compalsion aucune
 de vos plus grans amis, ne de vos enfans
 propres, qui tous aimeroient mieux auoir
 esté occis en quelque bataille (vous estant
 sauf & victorieus) que de voir vne cala-
 mité si grande. Bien est vray que vostre
 magesté peut disposer de son Empire se-
 lon son bon plaisir, & semblablement de
 nous, vn seul cas reserué, qui nous fera en-
 durer mille mortz premier que nous abā-
 donnions l'adoration de nos Dieus im-
 mortelz, & qui à nostre exemple donne-
 ra occasion à tous autres de haïr, detester
 & confondre le nom chrestien. Voila en
 quoy vostre prodigue largesse aura serui
 à la religion chrestienne: en laquelle tou-
 resfois (si vous ne conferez cet Empire à
 Siluestre

Siluestre) nous voulons viure avecques
 vous , & nous faire ensuiure par ceux qui
 nous doibuent obeissance: que si vous fai-
 tes autrement, tant s'en faut que nous en-
 durions le christianisme, qu'au contraire
 nous aurons son nom en horreur & ab-
 homination, d'ont finalement aduiēdra,
 que vous aurez pitie de nostre vie & de
 nostre mort, ne nous accusant d'auoir esté
 trop durs, mais vous d'auoir esté trop ai-
 gre. Si l'Empereur Constantin ne se fust
 esmeu de soi mesme en la cause de ses en-
 fans, à vostre aduis cette harangue l'eust
 elle pas amolli? il le faut ainsi croire, ou
 son cueur eust esté plus dur que diamant.
 Que si d'auanture il n'eust voulu prester
 l'oreille à leur iuste remōstrance, ny auoit
 il pas plusieurs graues personnes, qui de
 faict, de parolle & de force luy eussent cō-
 treuenue? Le senat & peuple de Rome se
 feust il tenu coi en vn affaire de si grande
 importāce? eust il pas delegué vn orateur
 graue & illustre, qui au nō de tous se feust
 présenté deuant l'Empereur Constantin

Augustin

& luy eust tenu ces termes.
 Si tu as tō biē propre & celui de tes sugetz
 en si petite recōmandatiō (Empereur in-
 uincible) que tu ne veuilles l'heritage de
 tes enfans demeurer en son entier, ne les
 richesses de tes prochains, ne les estatz ho-
 norables de tes amis, ne ton Empire mes-
 me, lequel tu veux maintenant partager
 entre toi & vn autre, si est ce que le Senat
 & peuple Romain ne peut oublier en ce
 fait, le droit qui luy appartient, ne la digni-
 té laquelle tousiours il pretend retenir, &
 aduient que ta magesté ne doibt tant en-
 treprendre sur l'Empire, lequel vn chascū
 scait auoir esté acquis par l'effusiō de no-
 stre sang, & non du tien. Qui te meut de
 vouloir separer vn corps tant biē vni, en
 deux partz inegales? de lui vouloir dōner
 deux chefz, & deux affectiōs diuerses, voi-
 re de presque vouloir esleuer la guerre
 entre deux freres pour departir leur bien?
 No⁹ auōs ottroie de toute anciēnētē les
 loix & priuileges de nostre ville de Rome
 aux citez qui ont bien merite de nostre
 Empire

Empire, à fin que leurs nourrissons soient appelez citoyens Romains, & tu veux maintenāt retrancher la moittie d'icelui, dōt aduiēdra soudain, que les peuples cōfederez avec nous par bōne police & amitié, ne recōnoistront nostre ville de Rome pour leur mere nourrice. Si par cas fortuit, deux Rois apparoiſſoient ez ruches des mouches à miel, nous tuerions incōtīnant celui que seroit trouuē le plus mauuais: cōme est ce dōc que tu t'ingeres d'instaler non vne abeille mais vn freſlon en la ruche de l'Empire Romain, paisiblement gōuernē par vn Prince tressaige? En cela nous voudrions bien scauoir que ta prudence est deuenue: car si les barbares, toi estant encor en vie ou apres ton trespas, viennent enuahir la portiō que tu veux prodigalement alier, ou celle que tu retiendras pour ton vsage: qu'est ce qu'il en aduiendra? avec quelles forces, avec quelles armées leurs pourrons nous resister? veu qu'à peine nous pouuōs maintenant leur faire teste, ores que tous nos

effortz soiēt vnis & iointz ensemble? Encor ne scauons nous si l'vn des membres separez pourra cōpatir & s'entendre avec l'autre: nostre opiniō est qu'il ne le pourra faire, entendu que Rome voudra commander par tout, & l'autre membre ne lui voudra seruir: ioint aussi que toi viuant & dedans peu de iours habitué en ton nouveau Roiaume, lors que tu auras emmené les vieilles garnisons, & establi en leur lieu quelques nouuelles bandes en la ville de Rome, gouuernée par vn nouveau Seigneur toutes choses s'y feront neuues, cest à dire differentes & contraires, voions nous pas lors que quelque Roiaume est partagé entre deux freres, les peuples & lugetz d'iceux incontinant se diuiser, & plus tot courir les vns sur les autres, que guerroyer leurs ennemis? ce que cet Empire ne peut faillir d'eprouuer à son dam, si ton entreprise est accomplie. Ta mageste n'ignore, cōme pour cette seule occasion, les Patriciens Romains protestèrent iadis de plus tot mourir deuant les yeux

yeux du peuple, que d'endurer la promulgation de la loy nouuelle, portant en soy qu'une partie du Senat & une du peuple iroit s'habituier en la ville de Veies, & que par ce moien le peuple Romain auroit deux citez communes. En quoy s'il faut dire le vrai, ces saiges Patritiens estoient bien conseillez, car si tant de dissensions pullulent en une ville seule, combien en peut il suruenir en deux villes cōmunes? & maintenant si ton Empire est plein de tant de diuisions, de peines & de trauaulx (en quoy ta consciensce me seruira de tesmoing) comme est ce qu'il se comportera, quand il sera separe? penses tu trouuer au temps de ces diuorces, quelques amis qui te veuillent ou puissent dōner secours, lors que tu seras acablé d'une infinité de guerres? Assure toi Cesar que tous tes Capitaines, Lieutenantz, & Gouverneurs par toi depossédez de leurs estatx au moien d'une donation si estrange, detesteront l'art militaire, & pour toi ne se voudront ranger au port des armes quand il en sera

C

besoin, d'autre part les legions Romaines
 ou les prouinces sugettes à l'Empire, s'ef-
 forceront de démonter celui que tu au-
 ras installé en vn degré si haut, pource
 qu'elles le connoistront indigne de com-
 mander, ou non assez fort pour resister à
 leurs armes, ou possible qu'elles espere-
 ront vn hōme tant pusillanime ne se pou-
 uoir venger des iniures qui de iour en
 iour lui seront faictes. Je croi certainemēt
 ces opulentes prouinces ne debuoir adōc
 demeurer vn seul mois pacifiques, ains se
 rebeller, si tot que tu cōmenceras à trouf-
 fer bagage pour aller autre part. Que fe-
 ras tu donc? quel conseil prendras tu, lors
 que tu seras tormenté de tant de guerres?
 nous ne pouuons contenir les nations ia
 par nous subiuguées, sinon avec difficulté
 bien grande, cōme est ce donc qu'on leur
 resistera, si d'auanture remises en liberté
 elles nous courēt sus? Pource Cæsar adui-
 se à ton affaire si bon te semble, car nous
 ne serons negligens à bien cōduire le no-
 stre, entendu que le cas nous touche de
 bien

bien pres. Tu es homme mortel, mais il
 faut que l'Empire du peuple Romain soit
 à iamais immortel, & le fera tant que no-
 stre pouuoir se pourra estendre. Encor no
 nous est ce assez que nostre Empire de-
 meure tel, si nostre honneur quant & lui
 ne se perperue, & quel honneur nous fe-
 ra ce d'obeir aux cōmandementz de ceux
 desquelz nous auons en horreur la foy, la
 creance, & la Religion? quelle honte fera
 ce de voir les dominateurs du monde af-
 seruiz à vn homme si vil & cōtemptible?
 Les viellars de Rome ne sceurēt endurer
 lors que la ville fut prise par les Gaulois,
 que les ennemis victorieux leur mignar-
 dassent la barbe, maintenant tant de Se-
 nateurs, de Patritiens, d'hommes Consu-
 laires, de Tribuns, de Preteurs, & d'autres
 qui ont victorieusemēt triumpué de tout
 le monde, souffriront ilz que ces clerge-
 aux traittez par cy deuant comme crimi-
 nelz seruiteurs & esclaués, par emprison-
 nementz exilz, mortz & cruelz supplices,
 soient pour leur commāder? faudra il que

ces Prettres conferent les magistratz, gou-
 uernent les prouinces, s'entremettent des
 guerres, aient nos vies en leur main, sem-
 parent des hōneurs, faissent les reuenuz
 de nostre Empire, brief serons nous con-
 traintz de recepuoir par eux vne plaie si
 grande: il n'est possible Cesar: car la vertu
 Romaine n'a degeneré si fort, qu'elle puis-
 se endurer si grāde lascheté, & ores qu'en
 conuiuant nous simulassions d'y acquies-
 cer, si est ce que nos femmes souffriroient
 plus tot estre arses toutes viues, avec leurs
 biens & leurs plus chers enfans, que pati-
 emment elles portassent l'enormité de ce
 fait, de peur que les dames de Carthage ne
 fussent estimées plus cōstantes & vertu-
 euses que les Romaines. Si nous auions
 mis entre tes mains les terres & Seigneu-
 ries sugettes à l'Empire, tu aurois possible
 quelque puissance d'en disposer à ton plai-
 sir, sans toutesfois en retrencher ou dimi-
 nuer vne seule parcelle, autrement nous
 qui t'aurions fait tel, pourrions aussi faci-
 lement te deposseder que nous t'aurions
 mis

mis en possession, tant s'en faut que nostre patience s'estendist iusqu'à voir aliener nos opulêtes prouinces, partager nostre d'iuin Empire, & enrichir du chef d'icelui vn homme pusillanime. Car nous entendons auoir establi vn chien fidelle a la garde de nostre troupeau Romain, lequel nous pouuons ou chasser ou occire si d'auanture il se transforme en loup. Que si iusqu'à ce iour tu as en deffendât ce genereux troupeau mōstréle debuoir d'un bon chiē, ne permez que sur tes ans vieux on accuse l'Empereur Constantin d'estre deuenu loup pour deuorer ses brebis: Autrement puis que tu nous forces d'yser en uers toi de parolles rigoureuses, nous te faisons entendre que tu n'as droit aucū à l'Empire Romain: Iule Cesar l'occupa par violence, son successeur Auguste s'en empara tout ainsi, lors qu'il eust supprimé ses factions cōtraires, Tibere, Caligule, Claude, Neron, Galba, Othon, Vitellius, les deux Vespasians, Domitian, & tous leurs successeurs ont par semblable moien bu-

tiné nostre liberté, puis toi fuiuât leur trace t'es inuesti de l'Empire par les bannissementz & meurdres de ceux qui t'y ont esté contraires. Je ne veux esuenter ta honteuse origine, & laquelle ie pourrois aisement tirer d'un mariage deshonneste si la paillardise merité le nom de mariage. Pource à fin que nous te signifions franchement nostre vouloir, si il te plaist de ne plus tenir la Principauté Romaine, choisi de tes enfans celui qui tu voudras, auquel par nostre permission & consentement tu cederas cette dignité selon que la loi de nature te peut semondre: car si ainsi ne le fais, nous sommes deliberez d'employer tout nostre bien & interest particulier, pour vertueusement deffendre nostre grandeur publique, ioint que cette iniure ne nous sera de moindre importance, que fut iadis l'effort fait à Lucrece, & q pour la vengeance d'icelle nous trouuerôs aisement vn Brutus, qui se fera chef contre le nouveau Tarquin pour le recouurement de nostre liberté, sacageant en premier

mier lieu ces Prettres que tu pretens installer par dessus nous, puis s'adressant à ta personne, ainsi que nous auons fait contre plusieurs Empereurs, pour causes plus legeres. Ceste remonstrance eust grandement esmeu l'Empereur Constantin, & l'eust fait penser deux fois à son affaire auant que l'executer, ou veritablement son esprit n'eust esté que de bois & de pierre. Que si le peuple pour la reuerence qu'il portoit à la mageste imperialle, n'eust osé harenguer en telle sorte, si est ce qu'à par soi il n'en eust moins pensé, & possible eust conceu des choses plus estranges. Alons donc maintenant & disons Constantin auoir voulu gratifier au Pape Siluestre par vne telle donation, laquelle en acceptant il eut acquis vn si grand nombre d'ennemis qu'il ne luy eust esté possible de viure vn iour entier: ioint que par sa mort & celle de quelques autres, le peuple Romain eust soudainement perdu le soupçon d'vne si grande iniure. Or pour mieux reprocher cette donation, donnōs

C iiij

à nos aduersaires, l'Empereur Constantin n'auoir fait cas aucun des prieres de ses enfans, ne des menaces, & autres allegations du peuple Romain, ains auoir perseueré tousiours en son premier dessein, sans qu'il fust possible l'en diuertir: Encor est il vrai semblable que le refus du Pape Siluestre au fait & au prendre de cette donation, eust eü assez defficace pour retirer l'Empereur d'une volonté si folle, & qu'il se fust mis en deuoir de la rōpre par l'oraison suiuiante. Il n'est possible Prince tresdebonnaire que ie ne loue grandemēt, que ie n'aime, & embrasse ta pieté liberale & magnifique, par laquelle tu penses offrir à Dieu vn sacrifice bien grand: & qu'en cela ie ne m'estonne que bien peu, de ce que tu erres en la maniere de luy faire presens & oblations, entendu que tu es encores nouueau en la Cheualerie chrestienne. Toutesfois il faut q tu saches, le souuerain Prettre de Dieu ne debuoir indifferemmēt accepter tous presens, ains ensuiure la maniere de faire des Sacrificateurs

reurs anciens, ausquelz il n'estoit permis
 d'immoler toutes bestes, mais seulement
 recepuoir en leurs sacrifices les plus nettes
 & non contaminées. Je suis le souverain
 Prettre & Pontife qui suiuant le deu de
 ma dignité Sacerdotale dois auiser dili-
 gemment aux oblations que l'on presen-
 te à l'autel du Seigneur, de peur que par
 m'esgarde on ne luy face offre non seule-
 mēt d'un animal immunde mais de quel-
 que vipere ou serpent veneneux. Et pour
 ce ie te prie de bien entendre mon dire, Si
 de puissance & droiture speciale il t'estoit
 permis, dōner la moittié de l'Empire Ro-
 main avec la ville de Rome dominatrice
 de tout le monde, à vn autre qu'à tes en-
 fans, (ce que ie ne puis me persuader) si
 les Romains, si toute l'Italie, si les autres
 nations s'abaissoient iusques là qu'ilz vou-
 lussent encoller le ioug de ceux qu'ilz ont
 hay de tout tēps, & la religiō desquelz ilz
 ont en abhominatiō pour ne pouuoir ou-
 blier les voluptez mondaines, (ce qui leur
 est impossible du tout) encor mon filz

trefaimé ie ne pourrois accepter l'offre
 qu'il te plaist me faire, si du tout ie ne me
 voulois changer, si ie ne voulois oublier
 ma profession & finalement renoncer
 mō Dieu & Seigneur Iesu Christ. Car tes
 presens, ou (pour mieux acquiescer à ton
 dire) tes recompenses si pompeuses ma-
 culeroient non ma seule gloire, innocen-
 ce & saincteté, mais celle aussi de to^r mes
 successeurs, de sorte que le chemin qui
 droitement nous mene a la verite, leur se-
 roit du tout clos. Le Prophete Helisée ne
 voulut recompēse aucune de la guerison
 de Naamā, ains refusa ses presens de peur
 qu'ilz ne souillassent son innocence, moy
 donc qui t'ay gueri de la lepre spirituel-
 le prendrai ie paiement de toi? ce Pro-
 phete ne voulut aucun loier, endurera i
 que tu me donnes tes Roiaumes? ce Pro-
 phete opera si sainctement, que la dignité
 de la professiō ne feut cōtaminée en luy,
 pourrai ie donc faillir si lourdement que
 la personne de Christ laquelle ie represen-
 te soit maculée en moy? que si ta magesté
 me

me demande en quelle sorte Helisee acceptant les presentz de Naaman eust pollu sa dignité Prophetique, ie te respōdrai, qu'en vendant les choses sainctes, en cōmettant vsure en la maison de Dieu, & en se rendant obligé à celuy duquel il eust receu les dons, qui tout au contraire deuoit demeurer attenu & obligé à Dieu, il eust diminuë grandement la dignité du benefice diuin. Ainsi le bon Prophete aimera beaucoup mieux se rendre les Princes obligez que de s'obliger à eux, ne que receuoir d'eux vn mutuel benefice, suiuant en cela le dire de son maistre, qui a plus approuuë le donner que le prendre. l'ai semblable voire plus grande occasion de faire ainsi, car le Seigneur Dieu m'en a fait vn expres commandemēt quand il a dict, guerisez les malades, resuscitez les mortz, nettoiez les lepreux, & gettez les espritz immūdes des corps ou ilz seront, vous auez gratuitement receu ce plein pouuoir, gratuitement aussi vous l'executerez. Ie ne commettrai donc vne mechanteté si

grande que ie viēne a transgresser les cō-
 mandementz de Dieu, & ce faisant, à pol-
 luer ma gloire . Il vaut mieux (dict saint
 Paul) que ie meure biē tot, que quelqu'vn
 soit cause de supplāter ma gloire, laquel-
 le consiste en l'honneur de mon estat &
 ministere enuers Dieu. Pour ce Empereur
 trefauguste tu ne trouueras mauuais, si
 moy qui suis homme chrestien, Prettre &
 Pontife de Rome, vicaire de Iesu Christ,
 ne veux donner exemple & occasion aux
 autres de pecher, ains si ie tache a les reti-
 rer de tout scandale & calamiteuse ruine.
 Car cōme se pourra faire que l'innocen-
 ce des Prettres demeure saine & entiere
 parmi tant de richesses, tāt de magistratz,
 & tant d'administrations seculieres? nous
 autres clerchez Prettres & Euesques, auons
 nous abandonné le monde & la tempo-
 ralité d'icelui, pour puis apres la retirer en
 plus grande abondance? auons nous quit-
 té nostre bien propre pour nous saisir de
 l'autrui, voire du biē publicq, iusqu'à nous
 emparer des villes, des Seigneuries & de
 leurs

leurs reuenus? si nous voulons ainsi viure, quel besoin est il de nous appeller clercz, entendu que ce tiltre en grec ne signifie qu'une domination celeste & non terrienne? les Leuites & clercz de l'ancien testament ne partageoient aucunement avec leurs freres, ains se contentoient de leurs seules decimes, ie ne voi donc pourquoy tu doibues nous contraindre à cela, pourquoy tu veuilles no^r enrichir si fort: ioint quil m'est deffendu par la bouche du Seigneur, d'estre soingneux de mon viure auenir, de thesaurizer en terre, de posseder or ou argent & de porter en ma bourse aucune sorte de pecune: veu mesme quil est plus aisé de faire passer vn chable par le pertuis d'une eguille que le riche entrer au Roiaume des cieux. Pour cela Iesuchrist esleut ceux qui auoient abandonné tous les biens de la terre pour suiure sa parolle, les fait ses Apostres & disciples, & luy mesme voulut estre l'exemple de pauvreté, sachant combien non la seule possession de richesses mais le mani.

ement d'icelles est ennemy d'innocence
& de bonté: d'ont le seul Iudas nous peut
faire preuue assez suffisante, qui porta la
bourse de son maistre & distribuant l'ar-
gent d'icelle, deuint tellement auaricieux
qu'il reprit son maistre impudemment, &
en fin le vendit. Voila pourquoy Empe-
reur trefauguste ie ne dois accepter cette
donation, de peur que l'abus d'icelle ne
face deuenir Iudas celui qui doit repre-
senter saint Pierre. Escoute ie te prie ce
que saint Paul escript, Nous n'auons ap-
porté chose aucune en ce monde, certai-
nement aussi nous n'en emporterons ne
malles ne bougettes, pource contentons
nous de viure sobrement & d'estre mode-
stement vestus: car ceux qui veulent deue-
nir riches tumbent es laqz & en la tenta-
tion du Diable se laissant maistriser à plu-
sieurs inutiles & nuisantes cupiditez qui
les abissent au fleuve de mort & de per-
ditiõ, ioint que conuoitise est la racine de
tous maux, qui fait errer en la foy, & cau-
se vne infinité de desplaisirs à ceux qui se
sont

sont trop pres aprochez d'elle. Il faut dōc que tout seruiteur de Dieu fuye la conuoi-
tise, & les richesses que tu me proposes, &
en l'abondance desquelles les Sacrementz
diuins ne peuuent estre putement admi-
nistrez. Les Apostres en la primitiue Eglise
respondirent à quelques vns se mecontē-
tans de ce que les tables des veufues n'e-
stoient seruies par eux, qu'il n'estoit raiso-
nable d'abandonner la predication de la
parolle de Dieu pour ministrer aux ta-
bles, nous scauons toutesfois que ce mini-
stere des veufues est chose de moindre oc-
cupation beaucoup, que n'est le soin qu'il
faut auoir en la recepte des cens & reue-
nus, en l'erection des tributz & gabelles,
en la garde des tresors d'un Empire, en la
solde qu'il conuient paier ordinairement
aux gensdarmes, & en mille autres traffi-
ques esquelles maintenant tu me veux af-
seruir, contre ce que m'enseigne saint
Paul, disant cestui la qui veut cōbarre en
l'Eglise militante de Dieu, ne se debvoir
mesler des affaires seculiers. Auons nous

ouy dire que l'ancien Pontife, Aaron ou
 les autres Leuites aient manié quelque
 chose, sinon celle qui pouuoit appartenir
 au tabernacle de Dieu? trouuons nous pas
 que ses enfans furent bruslez du feu cele-
 ste, pource quil auoient mis en leurs en-
 censoirs du feu prophane? Je ne scai donc
 qui peut esmouuoir ta magesté à mainte-
 nant nous cōtraindre, de prophaner nos
 encensoirs, cest à dire nostre ministere Sa-
 cerdotal d'un brasier de richesses seculie-
 res, qui de tout temps ont esté defendues
 aux Prettres & Euesques? A scauoir si Ele-
 azar, Phinéas & les autres tant Pontifes
 que ministres du tabernacle ou du tem-
 ple, pouuoient pour bien faire le debuoir
 de leur ministere, vaquer à autre chose
 qu'à celle qui appartenoit à l'office diuin?
 duquel filz se fussent elongnez tant soit
 peu, ou si trop negligēment ilz s'y fussent
 gouuernez, la malediction de Dieu n'eust
 failli de tūber sur leur chef, iuxte le texte
 anatematisant tous ceux qui sōt negligēs
 à faire l'œuure du Seigneur: ie di tous en
 general

general mais principalement les Pontifes, qui sont de tant plus à reprénder que leur charge est plus grande que celle des autres. Car quel fardeau est ce d'estre chef de l'Eglise, & d'estre esleu pasteur d'un si immense troupeau, en la conduite duquel s'il aduient que vne simple brebiette ou vn aignelet soit perdu par m'esgarde, son sang sera requis de la main du berger? C'est pourquoi Iesuchrist dict par trois fois à saint Pierre, si tu m'aimes plus que les autres (ainsi que tu confesses) pasture hardiment mes brebis & mes aigneaux: avec lesquels (Cesar) tu me commandes de nourrir des chieures & des porceaux, qui ne peuuent estre gardez par vn mesme berger. Tu me veux faire Roi, ou plus tot Cesar c'est à dire Prince & Seigneur des Rois, toutesfois mon maistre Iesuchrist Dieu & homme, Roi & grand Prettre, ne s'est voulu attribuer ce tiltre, car quand il s'est nommé Roi, ie te prie escoute de quel Roiaume il a parle, mon Roiaume (dict il) n'est de ce monde cy, s'il

D

en estoit, mes ministres combattoient de tous costez pour empescher que ie ne tū-
basse en la main des Iuifz. La voix premie-
re & plus frequente de sa predication a
esté cette cy, Faittes penitēce, le Roiaume
des cieux est approché, le Roiaume de
Dieu est approché, auquel sera cōparé le
Roiaume des cieux. Le voudrois bien sca-
voir si par ces parolles il n'a pas monstre
les Roiaumes seculiers n'appartenir aucu-
nement à la diuinité, & non seulement
ne les auoir cherchez, ains plus tot les a-
uoir refusez l'ors qu'on luy en fait offre.
Ainsi qu'euidemment il fait connoistre,
quand il se retira aux desertz des montai-
gnes, pource que le peuple auoit deliberé,
de le prendre & de l'establiir Roy: en quoi
aiaut voulu seruir d'exemple à nous qui
sommes ses vicaires, a de surplus adiou-
sté vn commandement expres, qui nous
deffent l'vsurpation de ce tiltre Roial,
quand il a dict les Princes de la terre Sei-
gneurier sur leurs peuples, & ceux qui sōt
les plus grans auoir puissance sur les au-
tres,

tres, mais cette préeminence ne debuoit auoir lieu entre les Prettres & Prelatz, en la profersion desquelz celui qui voudra estre le plus grâd sera ministre des autres, & celui qui premier, seruiteur plus petit: ainsi q̄ le filz de l'home n'est venu pour estre serui, mais pour seruir aux autres, & pour dōner son ame à fin d'en rachepter plusieurs qui autrement eussent esté perdues. Le Seigneur establit anciennement sur les enfans d'Israel non des Rois, mais seulement des Iuges, & eut à contrecueur ce peuple eueruelli qui luy demandoit vn Roy, en fin toutesfois il luy en ottroia, nō autrement qu'il auoit faict le priuillage de diuorce par luy reuocqué en la nouuelle loy, & le fait de peur que ce peuple mutin n'attentast quelque acte plus meschant, car il connoissoit la durescé de son cuer. Prendrai ie donc vn Roiaume moy qui ne suis digne de bien & deüement exercer l'estat de iudicature, deü selon saint Paul seulement aux saintz? scauez vous pas(dict il) que les saintz iugeront de ce

monde cy, que si le monde est iugé en vous, n'estes vous pas indignes de iuger des plus petis? leuerai ie aucune taille ou subside sur mes enfans? veu que ie scai bié que sainct Pierre interrogué par Iesuchrist de quelles personnes les Rois de la terre deuoiēt prendre tribut, ou de leurs enfans ou des autres qui ne leur estoient ainsi proches de sang, luy respondit qu'ilz deuoiēt seulement le prendre de ces derniers, pource que leurs enfans estoient frâcs & quitres de tout tribut. Que si tous les Chrestiens sont mes enfans (Cesar) cōme veritablement ilz sont, tous seront libres & affrâchis, sans qu'un seul d'eux me doibue aucun tribut. Je n'ay donc besoin de ta donation qui ne me peut apporter que trauail & peine, entendu qu'il me seroit necessaire pour la conseruation de mon Empire faire la guerre à plusieurs, saccager les villes, degaster le païs, espan dre le sang humain sans en auoir aucune compassion, & punir aigrement ceux qui voudroient contreuenir à ma puissance.

Ce

Ce que toutesfois ne peut & ne doit ex-
 cuter vn Prettre ny vn Euesque vicaire de
 Iesuchrist, s'il ne veut atendre le reproche
 de son maistre qui luy obieçtera sa mai-
 son auoir este souillée par son peché, & le lieu
 qui deuoit estre nommé la maison de pri-
 ere & d'oraison auoir esté fait vne spelon-
 que de larrons. Iesuchrist n'est venu au
 mōde pour le iuger ains pour le deliurer,
 comme luy mesme il dict, & moi qui luy
 suis successeur serai-je cause d'une si cruel-
 le effusion de sang? ioint qu'il ma cōman-
 dé en la personne de saint Pierre de re-
 mettre l'espée en son fourreau, pource
 que ceux qui en abuseront periront par
 elle, & n'a voulu m'en permettre l'usage
 pour ma deffence mesme, car lors que
 saint Pierre couppa l'oreille au serui-
 teur, il se mettoit en deuoir de deffendre
 son maistre Il n'est donc raisonnable q̄ tu
 me permettes le port des armes pour ac-
 querir ou pour deffendre tāt de richesses
 perissables, nostre puissance est spirituelle
 & seulemēt fondée sur la prerogatiue des

clefz, ainsi que Iesuchrist la temoigné disant à sainct Pierre, le te dōnerai les clefz du Roiaume des cieux, tout ce que tu auras lié sus la terre sera lié au ciel, & ce qu'auras delié en icelle sera delié au ciel, sans que les portes d'enfer aient puissance sur elles. Il n'y a chose d'ont on puisse accroistre cette puissance ne ce Roiaume tant sainct, du quel si l'Euesque ne se contente il semble en demāder vn autre de la main du Diable, aiant autrefois esté si temeraire qu'il a dict au Seigneur Dieu son maître, ie te donnerai tous les Roiaumes du monde. si te prosternant en terre tu me veux adorer. Je te supplie Cesar ne me vouloir estre satan en cet endroit, & ne commander à Iesuchrist cest a dire a moy son successeur, de s'emparer des Roiaumes du monde, car i'ayme mieux les delaisser que les prendre. Et affin que ie te die quelque chose des infidelles, lesquelz nonobstant i'espere voir fidelles & Baptisez, ne permetz ie te prie qu'ilz pensent que d'un Ange de lumiere ie sois trāsfiguré en Ange

ge

ge de tenebres, car mon dessein est de petit à petit amollir leurs cueurs par le glaue de la parolle de Dieu, & par ce moyen les attirer à la vraie pieté, sans que ie veuille les conquerir par armes, ou leur bailler vn ioug insupportable, de peur qu'ilz ne deuiennent plus mauuais que deuant, qu'ilz ne se rendent moins traitables, & en fin irritez par mon peché ne se mettēt à blasphemer le nom de nostre Dieu. Ainsi veuil ie gaingner l'amitié de mes enfãs, non pas adopter des seruiteurs, ny en acheter, ny en faire, ny en prendre en guerre, ie veuil de leurs ames purifiées faire vn sacrifice agreable a Dieu, non de leurs corps vn sacrifice au diable, iuxte ce que i'ai appris en l'escole de Iesuchrist disant ainsi, aprenez tous de moy car ie suis doux & humble, encollez tous mon ioug & vous trouuerez le repos de vos ames, car mon ioug est suaue & ma charge legere. Pour conclusion Cesar tu prendras s'il te plaist ce que mon Seigneur & maistre Iesuchrist semble auoir arresté pour toi &

D iij

pour moi en ce different de biens, c'est
que nous rendrons à Cesar ce qui luy ap-
partient, scauoir est l'Empire temporel &
la puissance terrestre, & à Dieu ce qui ap-
partient à Dieu, c'est à dire tout honneur
puissance & autorité spirituelle: ce faisans,
tu n'abandonneras ce qui t'est propre, &
ie ne prendrai chose aucune de ton bien,
ores q mille fois tu m'en importunasses.

Qu'est ce que l'Empereur Constantin
eust peu iuridiquement repliquer à la ha-
rangue du Pape Siluestre? ie suis assure
qu'il l'eust estimée sainte & Apostolique.
Pource tous ceux la font grande iniure
audict Empereur, qui soustenans la dona-
tion le monstrent auoir priué ses enfans
de leur heritage naturel, & en ce faisant
auoir honteusement mutilé l'Empire Ro-
main: font iniure au Senat & au peuple de
Rome, en ce qu'il a trop l'achement per-
mis que non la seule Italie mais l'entier
occident ait esté retranché contre tout
droit, de ce fleurissant Empire: font iniu-
re a Siluestre, qu'ilz disent auoir accepté
cette

cette donation, & entrepris le gouuernement de l'Empire occidental contre le de-
 uoir d'un bon & saint Euesque. Ce que
 ie veuil soustenir pertinemmēt, à fin qu'il
 aparoiſſe à tous, que Cōſtantin enuolop-
 pé en tant d'affaires n'eut oncques volun-
 té ne mouuemēt aucun de conferer à Sil-
 ueſtre vne ſi grande portion de ſon Empi-
 re. En premier lieu ſi les Papes modernes
 nous veulent contraindre de recepuoir
 autentiquement la donation mentionnée
 en leurs decretz & bulles, il faut qu'ilz
 nous facent apparoir de la reception, &
 priſe volontaire que le Pape Silueſtre en
 fait: or elle n'eſt auerée en eſcripture aucu-
 ne. Mais ilz reſpondent que vne telle re-
 ception de biens eſt grandement credi-
 ble, comment, appelez vous credible ce
 qui eſt contre l'opinion de tout le mon-
 de? on croiroit plus aiſement Silueſtre a-
 uoir demandé ces biens à l'Empereur, &
 par prieres importunes les auoir obtenus,
 & ne ſenſuit qu'il ait accepté cette volun-
 taire donation pource qu'elle eſt menti-

onnée en l'instrument de vostre priuilege, mais au contraire nous disons la donation n'auoir este faite, pource qu'il n'apparoist chose aucune de la reception d'icelle. Ainsi le reffus que Siluestre fait de ce bien offert, fait plus contre vous, que ne fait pour vous l'offre de Cōstantin, s'il est ainsi qu'il en ait fait aucune: car le bien fait ne se confere iamais à celui qui le reiette. Encor ne deuons nous seulement soupçonner le Pape Siluestre auoir refusé ces biens temporelz, mais aussi auoir tacitement monstre que Constantin ne les pouuoit iustemēt dōner, & que de sa part il n'auoit raison aucune qui l'inuitast à les prendre. Que si d'auenture vous pouuez produire quelques chartres vraies, entieres & non faulces, pour aprouer le cōsentemēt de Siluestre, il ne sensuiura pour tant tout le contenu en icelles auoir esté donné. Car ou est la prise de possession, ou est la traditiō faite en main par ceremonies solennelles. Il est vrai semblable (ce direz vous) que celui qui donne quel-
que

que chose met quand & quand en possession celui à qui il dōne: La dessus ie vous prierai de penser vn peu à ce que respondrez, & de me confesser estre plus vrai semblable, celui n'auoir dōné le droit de quelque chose, qui n'a donné la possession d'icelle: or c'est chose certaine & qui ne se peut nier sinō impudemment, que Constantin ne mit oncques Siluestre en cette possession, autrement il l'eust mené comme Prince triomphant au Capitole de Rome, pour y recepuoir les sermentz acoustumez en la presence des Consulz, des Senateurs, Tribuns, Prefectz & Citoiens romains, qui tous ores qu'infideles pour la plus part, l'eussent salué & adoré comme leur souuerain Prince: il l'eust establi en vn trosne Roial, pour recepuoir l'hommage de ses sugetz, car c'est ce qu'ordinairement on fait à l'aduenement d'vn nouveau Prince: il l'eust acompagné par toute l'Italie, par toutes les Gaules, Hespaignes, & Germanies, pour y faire ses entrées. Que si telle reueüe eust este trop mo-

leste & à l'un & à l'autre, ilz eussent pour
 le moins delegué quelques grans Sei-
 gneurs, qui au nom de Cesar eussent au-
 tentiqué cette possession, & au nom de
 Siluestre l'eussent ratifiée. Mais quoi? ces
 hommes ne se trouuent alleguez en escri-
 ture aucune, aussi les ignorons nous &
 n'en auons aucune connoissance. Chacun
 scait bien en l'inuestiture d'une nouuelle
 Seigneurie soit de ville region ou prouin-
 ce, (comme encor on le pratique mainte-
 nant & ne le veismes iamais autrement
 faire) que le nouveau Seigneur entrât en
 possession casse tous les vieux officiers &
 magistratz d'icelle, au lieu desquelz il en
 instale de nouveaux, que si la clemence
 de Siluestre n'eust voulu attenter ce fait,
 si est ce que la magnificence de Constan-
 tin eust retiré ses Lieutenantz & Baillifz
 pour mōstrer cette possession n'estre seu-
 lement verballe, mais actuelle & autenti-
 que: car iamais on n'entre en la posses-
 sion d'un lieu pendant qu'il demeure en la
 main de ceux qui le possedoient parauant
 &

& que le nouveau Seigneur ne les ose de-
 posseder. Mais disons toutes ces choses
 n'empescher aucunement que Siluestre
 n'ait pris possession de son nouveau biē,
 ains qu'il en a eu l'administration contre
 toute coustume & maniere vsitée en no-
 stre republique: sur ce ie demanderai qui
 furent les Lieutenantz & Gouverneurs
 que Siluestre enuoia au regiment de ses
 prouinces, apres que Constantin s'en fut
 allé? quelles guerres fait il? quelles natiōs
 rebelles subiugua il? par quelz Capitaines
 furent les guerres executées? vous respon-
 drez ne scauoir rien de tout cela: ie le croi
 bien aussi, car tous ces beaux actes furent
 peut estre nuitamment executez sans que
 l'on en veist rien. Mais qui degetra Sil-
 uestre de sa possession, fil est ainsi qu'il y
 ait esté mis? car il ne la eüe tousiours entre
 ses mains, ny aucun de ses successeurs ius-
 ques au Pape Gregoire, qui pareillement
 ne posseda cet Empire terrien. Cestui cer-
 tainement n'a iamais eu possession de
 Seigneurie, qui estant hors ladicte posses-

Son ne peut prouuer en auoir este demis,
 & qui dict autrement se monstre fort in-
 sensé. Pource ne vous fachez si ie vous
 reiette cōme eceruelles & folz, autremēt
 vous me nōmerez celui qui chassa le Pape
 de sa possession, fust ce Constantin qui
 tout aussi tot se repentit de sa follie? ou
 ses enfans, ou Iulian l'apostat, ou quelque
 autre Empereur? ne me celez son nom,
 quotez moy le temps auquel Siluestre fut
 debouté, fust ce par seditiō, par armes ou
 sans armes? y eust il quelque nation qui
 conspira contre luy? qui fut la premiere
 de toutes? comment ny eust il personne
 aucune qui luy donna secours? ceux qu'il
 auoit establis gouuerneurs en toutes ses
 prouinces l'abandonnerent il comme in-
 gratz & mesconnoissans le bienfait de
 leur maistre? perdit il tout son bien en vn
 iour, ou petit à petit? à scauoir si ses Lieu-
 tenantz & magistratz firent aucune resi-
 stence, ou s'ilz se despouillerent de leurs
 dignitez à la premiere esmotion? à scauoir
 si les veinqueurs passerent au fil de l'espée
 toute

toute la fuite du Pape , qu'ilz estimoient indigne de commander? & si pour se venger de la domination qu'il auoit occupée ilz n'yferent d'aucune grace à l'endroit de ceux de nostre religion qui leur estoit grandement odieuse? les veincus furent ilz massacrez sans en exempter vn? ne se sauluerent quelques vns par fuittes & cachette? O cas estrange que l'Empire Romain acquis anciennement par vne grande effusio de sang, & par tant de traualx, ait esté pacifiquemēt gaingné par les Pretres , puis par eux mesmes perdu si coïement, qu'il ne soit suruenü quelque guerre ou querelle en leur deposition. O chose non croiable & de laquelle chacun se doit beaucoup esmerueiller, que l'on ignore du tout ceux qui feirēt cet acte, en quel temps ce fut, par quel moien ce fut , & en combien d'espace . Il semble proprement que Siluestre ait tenu son Empire au bois parmy les arbres muetz , & non à Rome parmy tant de personages eloquentz & disertz, qui n'eussent failli d'escrire ce de-

faistre. Il semble qu'il ait esté depossédé
 par quelque gresle hiuernale & non par
 quelques hommes. Qui est celui tant peu
 versé en la commune histoire qui n'entē-
 de assez, combien il y a eu de Rois à Ro-
 me, cōbien de Consulz, de Dictateurs de
 Tribūs du peuple, de Cēseurs, & d'Eche-
 uins de ville, sans qu'il ignore vn seul de
 ceux qui ont vescu en vne si longue anci-
 ennété? scauons nous pas combien en autre
 fois il y a eu de Capitaines à Thebes, com-
 bien en Lacedemone, combien en Athe-
 nes? n'auons nous pas la connoissance, de
 toutes leurs guerres tant terrestres que
 maritimes? ignorons nous qui ont esté
 les Rois de Perse, de Chaldée, de Iudée, &
 de tous autres peuples? ignorons nous le
 moien qu'ilz ont eu pour gaingner leur
 Roiaumes, pour les entretenir, pour les
 perdre & pour les recouuter? Si nous au-
 tres Romains scauons toutes ces choses,
 nous ne pouuons ignorer ce me semble,
 par quelle occasion l'Empire de Siluestre
 commença, par quelle il fut exterminé,
 en

en quel temps ce fut & par quelz aduersaires. Et pource que uous autres papistes ne pouuez alleguer ne produire aucun autheur receuable pour authentifier vostre mensonge, ie prouuerai à l'encontre d'icelui, l'Empereur Constantin iusqu'au dernier iour de sa vie, & les autres Césars, ses successeurs auoir possédé l'Empire tout entier, à fin que n'aiez que dire puis apres, & qu'on vous ferme la bouche: la chose ne sera fort difficile à faire, car si les histoires grecques & latines sont diligemment epluchées, & si les autheurs qui ont escript les faitz de ce temps la sont soigneusement recherchez, on les trouuera tous accordans ensemble. Toutesfois Eutrope seul entre mille nous en pourra donner suffisant tesmoignage. Cet historien aiant veu l'Empereur Constantin, puis ses trois enfans instalez en l'heritage vniuersel de leur feu pere, parle ainsi de l'Empereur Iulian filz du frere de Constantin: ce Iulian, Diacre premieremēt en l'Eglise de Rome, puis Empereur esleu, deuint apo-

E

stat & idolatre, en l'expedition duquel
 entreprise contre les Parthes ie me trou-
 uai parmy les autres gendarmes, & le sui-
 uis en ses guerres. Si l'Empereur Constá-
 tin eust donné l'Empire d'occident, cet
 autheur ne l'eust aucunement dissimulé,
 & n'eust puis apres escript de Iouian suc-
 cesseur de Iulian les propos qui sensuiuent.
 l'Empereur Iouian feit vn traitté de paix
 avec le Roy Sapor plus necessaire beau-
 coup que prouffitabile ou honeste, quád il
 luy ottroia quelq portió de l'Empire Ro-
 main & le changement de quelques ter-
 res limitrophes, chose qui n'estoit adue-
 nue depuis le commencement dudit Em-
 pire, car ores que nos legions eussent au-
 trefois encollé le ioug de nos ennemis,
 comme en Hespaigne & en Numidie, si
 est ce que iamais nous ne quittames vn
 demy pied de terre. Je ne puis passer ou-
 tre (Pontifes ia decedez) sans en ce lieu
 m'arrester à vos personnes, & principale-
 ment à celle du Pape Eugene qui est en-
 cor en vie: pourquoi est ce que impudem-
 ment

ment vous vantez de la donation de Constantin? pourquoy menacez vous quelques Rois & Princes de la vengeance que voulez faire de l'Empire que l'on vous à osté? qui vous meut avant que coronniez les Empereurs, de tirer de leur bouche vne confession contrainte, par laquelle ilz sont forcez de se reconnoistre vos seruiteurs, & non eux seulement, mais aussi quelques autres Princes & Rois chrestiens comme celuy de Naples & de Sicille? vos deuanciers bons & deuotz Euesques ne le feirent iamais, le Pape Damase ne demanda onc à l'Empereur Theodose serment, hommaige, debuoir ne pension, le Pape Sirice n'en fait d'auantage à l'Empereur Archade, ne Anastaise à l'Empereur Honoré, ny Iean à l'Empereur Iustinian, ny tous les autres sainctz Papes aux Empereurs de leur temps, ains ont protesté par tout, la ville de Rome, l'Italie, & toutes les prouinces cy deuant spécifiées appartenir ausdictz Empereurs. C'est pourquoy du temps de Constantin desia

E ij

baptisé, & de tous les successeurs, la monnoie d'or & d'argent de laquelle on vsoit (sans que ie m'amuse à beaucoup d'autres antiquitez çà & là posées en plusieurs temples) estoit grauée de lettres latines & non grecques, auecques le caractere de la croix d'un costé souz lequel estoit escrit CONCORDIA ORBIS, & l'image desditz Empereurs de l'autre part. Que si vo^e eussiez en ce temps la tenu l'Empire Romain comme vous osez vanter, maintenant se trouueroit vne infinité de medallions grauez à vostre merque, toutesfois il ne s'en descouure vn seul, soit d'or ou d'argent, & n'y a memoire d'homme qui nous en puisse assurer, combien qu'il fust necessaire adonc à ceux qui tenoiēt l'Empire de mōnoier l'or & l'argent à quelque certaine merque. O quelle ignorance, ne voiez vous pas si la donation de Constantin est vraie, ne demeurer aucune chose au Cesar d'occident dont il se puisse appeller Empereur? car à quel tiltre se donneroit il ce nom veu qu'il n'auroit riē en
tout

tout ce païs là? S'il est donc ainsi que Siluestre n'a iamaïs eu cette posselsiõ, c'est à dire que Constantin ne luy a iamaïs donnée, sera chose toute certaine que le meisme Empereur ne luy donna onc le droit de posseder, si d'auanture vous ne dittes le droit luy auoir esté conferé & non la possession pour quelque cause qui peust suruenir. Ainsi à vostre dire Constantin donnoit ce qu'il scauoit bien ne debuoir aduenir, il conferoit ce que la puissance ne pouuoit deliurer, il elargissoit ce qui ne pouuoit tumber es mains du beneficiier auant sa mort, brief il faisoit offre d'un don ne pouuant estre en valeur auât l'espace de cinq cens ans, ou possible iamaïs: ce que tout homme de sainiugemēt n'oseroit publier. Mais de peur que nostre prelixité ne soit trop ennuieuse, il est tēps d'abatre tout à vn coup la cause de nos aduersaires, ores que bien fort elle soit ebranlée. Toutes les histoires au moins qui meritēt d'estre en ce point nommées tiennent pour tout certain, Constantin

des son ieune age auoir esté chrestieñ quād
& son père Constance, long temps auant
le pontificat de Siluestre, ainsi qu'Eusebe
auteur de l'histoire Ecclesiastique & son
interprete Ruffin tous deux du siècle
de Constantin, ont suffisamment temoi-
gné. Au dire desquelz si nous adioustons
ce que le Pape Melchiades predecesseur
de Siluestre a laissé par escript, nostre par-
tie en sera bien plus forte. Ce Pape non
spectateur de ce qui se faisoit mais chef
principal, non tesmoin mais auteur, nō
expositeur du fait d'autrui mais du sien
propre, vse de ce propos: l'Eglise de Dieu
est peruenue à ce point quenon seulemēt
les Gentilz mais aussi les Princes romains
Monarques de tout le monde ont em-
brassé la foy de Iesuchrist, & receu ses pre-
cieux sacrementz. Entre autres Constan-
tin professeur non feint de la religion, a
le premier de tous licentié les peuples vi-
uans sous son Empire de non seulement
se faire chrestienner, mais aussi d'edifier
temples & chappelles rentées abondam-
ment

ment, il a fait plusieurs presens à l'Eglise chrestienne, il a basti le tēple du premier siege de saint Pierre, & en faueur d'iceluy delaissé à ses successeurs la demeure Imperiale pour en receuoir quelq̃ prouffit. Voila comme Melchiades temoigne l'Empereur Constantin n'auoir donné que le palais de Latran avec quelques certains heritages, desquelz le Pape Gregoire fait souuent mention en son registre: pource nous ne doubterons de la mēson-giere donation de Siluestre, veu qu'elle fut faite à vn autre qu'à luy, & d'vn bien seulement dont l'Euesque de Rome pouuoit mediocrement s'entretenir. Venons au priuilege que ces effrontez produisent pour faire leur cause bonne. Il y a ie ne scai quel hōme qui desirant possible estre pris pour Gratian autheur du grand decret, a cousu plusieurs pieces à l'oeuure du dict Gratian, & en ce fait s'est mōstré non seulement meschāt mais ignare du tout, car il a pēsé la sōme du priuilege estre escripte dās l'oeuure de Gratiā, ce que les doctes

n'estimerēt iamaïs:ioint aussi quelle ne se
 trouue en aucun lieu des anciens decretz.
 Car si Gratiā en eust fait mentiō en quel
 que endroit,c'eust esté en celuy auquel il
 parle de la paction que l'Empereur Loys
 feit avec le Pape Paschal,&non en cestuy
 la ou ce rapetasseur entrerumpant l'orai-
 son continue de Gratian,infere lediēt pri-
 uilege. D'auantage on trouue parmy les
 decretz; plus de deux mille lieux contrai-
 res totalement à ce que chante l'escrittu-
 re de ce faulsaire, & nommement celuy
 qui est ioingnant les parolles de Melchia-
 des cy deuant recitées. Quelques vns tien-
 nent cet acoustreur de priuilege, qui pour
 le faire valloir en a composé vn chapitre
 expres,& l'a fausemēt donné à Gratian,
 auoir esté vulgairemēt appellé † Palea de
 nom propre, ou de nō fait à plaisir,pour-
 ce que ses additions conferées avec les
 escriptz de Gratian ne sont que paille mi-
 se pres le fourment. Quoi qu'il en soit,
 cela va bien pour nous, que Gratian n'a
 iamaïs escript ce priuilege, ains la nié &
 confuté,

† On à
 voulu
 dire que
 ce Palea
 estoit vn
 Cardi-
 nal nom-
 mé Cor-
 ta Palea,
 qui feit
 ces bel-
 les addi-
 tions au
 grād de-
 cret de
 Gratian

confuté comme nous pourrions faire en-
têdre par vne infinité de lieux. Aussi sem-
blons nous auoir gaingné, puis que nos
aduersaires ne peuuent alleguer autre
auteur de leur priuilege qu'un homme
inconnu, de nulle autorité, & ius-
ques la temeraire, qu'il ose imposer à Gra-
tian ce que l'on voit totalement contre-
uenir à ses autres escriptz. Je m'esbay com-
me vous vsez du temoignage d'un tel es-
honté, & comme vous avez le cueur de
mettre en auant le bref de ce faulsaire, cō-
tre tant de probations que nous pouuōs
alleguer: l'attendois de vous plus de mil-
le auteurs pour vous seruir de fidelies re-
moingz, j'attendois l'allegation de quel-
ques tiltres honorables, & possible quel-
ques bulles enrichies de seaux d'or, ou do-
rez pour le moins. Comment (ce direz
vous) Palea n'est il pas receuable, veu qu'il
cite son auteur, & qu'il produit en temoi-
gnage le Pape Gelase avec plusieurs Eues-
ques? Gelase (diēt il) a protesté en un con-
cile de septante Euesques, les faictz & ge-

stes de Siluestre estre leuz à Rome par les catholiques, en l'escripture desquelz actes se trouue ce mot Cōstantinus: voila vne autorite admirable, vn temoignage grand, & vne probation que l'on ne peut refuter. Or ça ie vous cōfesse Gelase auoir dict en l'assemblée de 70. Euesques, q̄ les actes du Pape Siluestre se lisoient ordinai remēt à Rome par plusieurs catholiques, sensuit il par cela qu'il ait dict la teneur du priuilege se lire dans les actes du Pape Siluestre? il a dict seulement que les faitz de Siluestre se lisoient en l'Eglise de Rome, de laquelle plusieurs autres estoient imitatrices: ce que ie ne veux nier mais apertement confesser avec ledict Gelase: car cette mienne confession seruira d'argument vallable pour vous conuaincre de mensonge, en ce que vous auez produict des temoignages ne faisans rien pour vous. Il n'y a qu'un seul homme qui en l'addition faite sus Gratian a faulusement inseré ce priuilege, encor le nom duquel n'est assez auéré, il n'y a que vne histoire
qui

qui face mention des actes de Siluestre, encor l'auteur d'icelle nous demeure inconnu, & vous autres hommes prudens & saiges estimez ce temoignage suffisant pour aprouuer vn cas de si grande importance : Escoutez ie vous prie comme nostre iugement differe l'vn de l'autre. Quand le priuilege seroit couché en forme dans les actes de Siluestre, encor ne le voudroi ie receuoir pour autentique, entēdu que ce narré n'est vne histoire vraie, ains plus tot vne fable poëtique & mēsongiere, ainsi que ie monst rerai cy apres : & ne se trouue autre liure au moins qui soit de quelque autorité, qui face mention de ce beau priuilege. Maistre Iacques de Voraginé fort fauorisant le parti des pretres car il estoit Archeuesque, n'a dict vn seul mot de la donation de Constantin, au liure qu'il a composé des actes des hōmes saincts, en cela voulant mōstrer cette donation estre fabuleuse & indigne d'estre au nombre des actes de Siluestre. Mais ie m'adresse à toi faulsaire Palea,

pourquoi maintenant ne lisons nous ce
 privilege entre les faitz de Siluestre, le li-
 ure est il si rare & difficile à trouuer? est il
 point gardé pretieusement comme iadis
 estoient les fastes par les Pontifes, ou les
 liures de la Sibille par les dix hommes ro-
 mains? est il point escript en langue Grec-
 que, Siriacque, ou Chaldaïque? Gelase le
 temoigne auoir esté leu par plusieurs ca-
 tholiques, de Voraginé en a fait mentiō,
 nous en auons veu plus de mille exem-
 plaires, & presque en toute Eglise Cathe-
 drale se lisent les escriptz de ce beau liure,
 le iour de la natiuité de Siluestre, si est ce
 qu'il n'y a homme qui se vâte y auoir leu
 ou entendu ce qu'impudemment tu luy
 imposes. Peut estre qu'il y a quelque au-
 tre histoire, de ma part ie n'en connois au-
 cune que celle alleguée par le Pape Gela-
 se, en laquelle toutesfois ie ne trouue ton
 privilege. Qui te fait donc si temeraire &
 moqueur en chose qui tant importe? qui
 te fait si malheureusement entretenir la
 conuoitise de tant d'hommes legers, &
 les

les abuser par tō imposture? mais ie m'oublie par trop, m'arrestāt plus à reprēdre la hardiesse de cet hōme q̄ la folie de ceux qui iusqu'icy l'ont creu. Si quelqu'un assuroit telle & telle chose auoir esté faite par les Grecz, les Hebrieux, ou les Barbares, ne commāderiez vous aussi tot qu'on vous nommast l'autheur, qu'on vous mōstrast le liure, & que le lieu vous feust exposé par quelque bon interprete, premier que de le croire? Maintenant ie vous parle d'une histoire escritte en vostre langue, & d'un liure qui vous est familier, toutefois vous n'y recherchez vn faict tant incroyable, ou l'y recherchant & ne le trouuant pas, vous estes tant aisez à seduire que vous le tenez pour escrit & pour vray. Ainsi contentez d'une imposture, vous brouillez la terre avec la mer, & cōme si ce priuilege n'estoit aucunement en doute, poursuidez par violence d'armes & de menaces, ceux qui ne veullent vous croire en ce fait là. Bon Dieu que la verite est vertueuse & diuine, laquelle sans
aucun

aucun effort se deffend de soy mesme, cō-
 tre toutes les falaces & impostures des
 hommes, à bon droit luy fut adiugée la
 palme en la cour du Roi Darius, l'ors que
 l'on decida, qui estoit le plus fort, le Roi,
 le vin, la femme ou la verité. Et pource
 que ma dispute s'adresse plus aux Pret-
 res qu'aux seculiers, i'alleguerai contre
 eux plusieurs exemples plus ecclesiasti-
 ques que seculiers, Iudas Machabeus aiāt
 par les Ambassadeurs gainné l'amitié &
 la confederation du peuple Romain, feit
 graver en cuiure les articles de ladiete cō-
 federatiō & transporter en Ierusalē. Je ne
 fai mention des deux tables de pierre, es-
 quelles nostre Dieu graua le decalogue
 pour bailler à Moise. Toutesfois la tant
 magnifique & inaudite donation de Cō-
 stantin, ne se peut trouuer en aucuns mo-
 numentz de marbre, de cuiure, d'or, ou
 d'argēt, ne pareillemēt en quelques liures
 de bonne mise, seulement elle est ecrite
 en quelque feuille de papier si nous les
 voulons croire, l'obal autheur premier de
 l'art

l'art de musique, estant comme dict Iosephe acertené par ses parens, que le mode debuoit premierement faillir par inondations, puis vne autre fois par feu, graua sa science en deux colonnes, l'une de tuille cuitte pour resister au feu, & l'autre de pierre pour tenir bon contre l'effort des eaux, lesquelles deux colonnes durerent iusqu'au temps dudit Iosephe, & par leur moien demeura le nom de Iobal celebre entre les hommes. Du temps des vieux Romains encor agrestes & ruraux, les loix des douze tables furent grauées en cuiure, & telles retrouvées apres que la ville eust este bruslée par les Gaulois: tant a de pouuoir la prudence bien aduisée des hommes par dessus la diurnité du temps & la violence de fortune. Toutesfois Cōstantin (ainsi que soustienent nos faulxaires) escripuit la donatiō de la Monarchie du monde en papier seulement, & la figura de simple encre, ores que l'autheur de cette fable (quiconque soit) introduise l'Empereur, Constantin

croiant asurément, qu'il n'y auroit faute de gens qui à l'auenir tacheroient d'annuller cette donation. Que si Constantin a creu fermemēt cela, ie suis esbay cōme il a tracé l'escripture de la donatiō en simple papier, veu que ceux lesquelz il preuoioit se debuoir jetter sur Siluestre pour le deposseder de l'Empire romai, estoiet pour quand & quand se saisir de la lettre de donation, & pour la mettre en pieces. D'autre part Siluestre est il si negligent à faire authoriser son priuilege, qu'il se repose du tout sus Constantin? est il si paresseux ou assuré en sō fait? ne se met il en tout, deuoir de faire bastir la donatiō à chaulx & à sable, (comme l'on dict) afin de la perpetuer à iamais, & par ce moyen se monstrier curieux du bien de son Eglise, & de celui de sa posterité? sil est iusques la negligent, qu'il s'endorme en vn gain de si grande importance, Constantin ne s'oublie que trop en luy conferant la charge de l'Empire Romain. Nostre compte de fables appelle le papier de sa belle donation

nation page du priuilege, auquel le don
de la Monarchie occidentale est conte-
nu, & soustient l'Empereur Constantin
auoir vsé en son escripture du mot de pri-
uilege: Ce que voulât prouuer, il allegue
vn lieu en l'histoire de Siluestre ou ces
møtz sont couchez: l'Empereur Cōstan-
tin quatre iours apres son baptesme donna
vn priuilege au Pōtife de l'Eglise Romai-
ne, suiuant lequel les prettres de la ville de-
uoient le reconnoistre pour chef, ainsi
que les iuges reconnoissent le Roi pour
leur superieur. Voila ou il trouue escrit
le mot de priuilege, mais en l'alleguant il
se conforme à la maniere & coustume de
ceux qui controuuent des songes, car il
commence par vne chose vraie, afin que
plus aisément on adiouste foi aux faulx
qui suivront puis apres. Sinon en fait
ainsi dans le poete Virgile, quand il dit:

Roi, trespuissant ie te confesserai

Tout ce que vrai & non feint ie scaurai.

Premièrement nier ie ne scaurois

Que de la gent Argolique ne sois.

Ce fin grec commence son oraison par

F

vn trait & veritable, mais incontinent il se met à mentir impudemment, & nostre Sinō fait tout ainsi, car apres qu'il a pallié son mensonge par vn exorde vrai, il ad-iouste ce qui s'ensuit, & le comprend au mesme priuilege.

Nous auons avecques nos Satrapes, avec nostre Senat, nos Optimats, & tout nostre peuple suget en general au commandement de l'Eglise Romaine, estimé ne deuoir estre que bon & honorable, si les euesques successeurs du Prince des Apostres, reçoient de nous & de nostre empire vne principaulté plus grâde, que ne sera celle que la douceur & mansuetude de nostre empire terrien retiendra pour soy.

O malheureux imposteur, il est escrit en l'histoire par toi mesme alleguée, que les Senateurs de Rome furent lōg temps endurcis apres le baptesme de Constantin, sans qu'ils voulussent receuoir la religion Chrestienne, & que l'Empereur attiroit les pauures au baptesme, par presents & aulmosnes charitables. Voi donc comme il est possible que les Satrapes, les Gétilshommes romains, & les Senateurs

ia chrestiennez quant & l'Empereur Cōstantin (selon ton imposture) aient consenti à si hautement auātager l'Eglise Romaine. Tu nommes les Satrapes comme aians esté au cōseil de l'Empereur, ie voudrois bien scauoir qui sont ces Satrapes, ce mot ne se trouue és lettres Imperiales, & moins encor és titres des Romains. Il ne me souuiēt auoir leu vn seul homme qualifié de ce mot de Satrape, ni vn seul prouincial de l'Empire de Rome, toutefois nostre effronté les appelle Satrapes de l'Empereur, & les prefere aux Senateurs, ores que toutes les dignitez, & celle mesme que l'on defere au Prince, soiēt decretées par le Senat aiant le peuple de Rome pour adioinct. C'est pourquoy nous voiōs ordinairement en la mōnoie, és tables de cuiure, & és anciēs marbres, ces deux lettres. s. c. ou ces quatre s. p. q. r. graüees, dōt les deux premieres signifiēt SENATVS CONSVLTVM, & les quatre autres, SENATVS POPVLVSQVE ROMANVS. A ce propos Tertuliā racōpte, que Pilate

escriuit à l'Empereur Tibere la profonde
 sagesse, la vie admirable, & les actes mira-
 culoux de Iesuchrist, sans toutesfois en ad-
 uertir le Senat: en quoi Pilate (pource
 que tous magistratz establis par les pro-
 uinces deuoient selon la coustume tous-
 iours escrire au Senat) mescontenta telle-
 ment les Senateurs, qu'ils ne voulurent
 acquiescer, ains cōtredirent à Tibere s'ef-
 forçant de faire adorer Iesuchrist comme
 Dieu: voila combien vaut l'autorité du
 Senat. Puis quand tu nommes les Opti-
 mats, il faut necessairement que ce soyēt
 ou ceux la qui sont les premiers en la re-
 publique, ou ceux la qui n'estans populai-
 res, c'est à dire qui n'acheptans par corru-
 ption la bonne grace & amitié du peuple
 soustiennent tousiours la plus saine par-
 tie, ainsi que Ciceron mōstre en vne cer-
 taine oraison: Si ce sont ceux qui tiennēt
 le premier lieu en la republique, pour-
 quoi les nommes tu sans faire mention
 des autres magistratz? si ce sōt les autres,
 encores ne vois ie que telz Optimatz soi-
 ent

ent pour assister au cōseil de l'Empereur,
 plus tot que le reste des bons & populai-
 res citoiens: car tu dis puis apres que tout
 le peuple suget en general à l'Eglise Ro-
 maine decreta, ce priuillage avec l'Empo-
 reur & le senat, le ne scai qui peut estre ce
 peuple, si c'est celui de Rome, tu debuois
 à mon iugemēt le nommer plus tot peu-
 ple Romain que peuple suget, veu mes-
 me que le poëte n'a doubte d'érichir du
 titre de dominateurs du monde les Qui-
 rites, l'honneur desquelz tu abbaisses si
 fort. N'est ce pas chose inaudite d'appel-
 ler peuple suget, celui qui commande à
 tous les autres? comme le Pape Gregoire
 temoigne en plusieurs epistres, & specia-
 lement en ceste là où il dict l'Euesque de
 Rome estre beaucoup different des au-
 tres, pource qu'il est seul Prince d'un peu-
 ple libre & non suget. Si tu entens quel-
 que autre peuple, ou plusieurs sugetz à la
 dicte Eglise cōme est ce qu'en trois iours
 tant d'hōmes le sont trouuez au decret
 de ce priuillage? ou il faut dire que Con-

stātin a mis en son escripture les peuples
sugertz, auant qu'il les eust asugertiz au Pa-
pe. Que monstrestu pauvre homme ecer-
uellé ? sinon que tu as grand vouloir d'a-
buser le pauvre monde , mais que le
pouuoir t'y manque. Suiuons le contenu
du priuilege & l'examinons diligemmēt,
il sensuit puis apres:

Car nous eslisons ledict Prince des Apostres,
ou ses vicaires pour estre nos fermes aduocatx
enuers Dieu, & pretendōs d'honorer tousiours
leur saincte Eglise Romaine, laquelle suiuant
l'imperialle puissance que nous auons en terre,
esperons faire mōter plus hault que nostre Em-
pire & Roiaume terrien, ensemble le tressainct
siege du glorieux saint Pierre, luy conferans
toute puissance, gloire, vertu, & dignité Im-
perialle.

A la mienne volunté que Lactance Fir-
mian feust maintenant en vie, pour resi-
ster à cet asne qui recane si lourdement,
& qui se plaist en la repetition ennuieuse
de ie ne scai quelz motz enflez & pleins
de vent. Je ne croi pas que les mulletiers
de Constātin parlassent si mal en ce tēps
la,

la, tant s'en faut que les escriuains ou secrettaires fussent si mal appris, car outre la barbarie d'ot l'escritture est pleine, on y trouue vne infinité d'inepties. Qu'est ce à dire, nous eslisons le Prince des Apostres ou ses vicaires pour estre nos fermes aduocatx? la chose seroit plus tolérable s'il y auoit ainsi, nous eslisons saint Pierre, puis apres ses vicaires, car le mot disiunctif qui y est apposé, exclut S. Pierre si ses vicaires sont esleuz, ou bien les vicaires si saint Pierre est esleu. D'auantage les Papes de Rome y sont nommez vicaires de saint Pierre, comme si le Prince des Apostres eust lors esté en vie, ou si les Papes estoient de moindre dignité que lui, lesquels plus tot se doibuent appeller successeurs de saint Pierre & vicaires de Christ, au moins si nous voulons nous rendre à la raison. Pensez que ce mot de fermes aduocatx est élégant & conuenable aux Papes, il craint à mon aduis qu'ilz ne soient corrompus par argēt ou faueur. Je laisse les improprietez es-

F iij

quelles vn simple grammairien ne se laif-
feroit si lourdement tumber, & ni adref-
se a ces termes puissance, gloire, vertu, &
dignité, qui semblent estre emprūtez du
lieu de l'Apocalipte, ou il est ecript, l'ai-
gneau qui est occis est digne de prendre
vertu, dignité, sapience, force, hōneur, & be-
nedictiō, & vſurpez par l'Empereur Con-
ſtantin: ſ'il eſt ainſi q̄ l'on puiſſe imiter vne
eſcritture que l'on n'a iamais leue, car Cō-
ſtantin n'auoit encoꝛ mis lecul au nouue-
au teſtament, oꝛes q̄ ce faulſaire l'introdui-
ſe en pluſieurs endroitz de ſon eſcritture
ſuppoſee, cōme ſ'apropriant les epiſhetes
de Dieu, & les tirāt de l'eſcritture ſaincte.

S'enſuit au priuilege. Auſſi nous auons de-
crette par ſanction impēriale, que ledict tref-
ſainct ſiege eſtendā ſa principaulté tant ſus les
quatre ſieges principaux de l'Egliſe qui ſont An-
tioche, Alexandrie, Conſtantinople, & Jeruſalē,
que ſur toutes les autres Eglises du monde uni-
uerſel, & que les Pontifes a venir de l'Egliſe Ro-
maine, ſeront plus grans & par deſſus tous les
Prettres de la terre: puis que toutes choſes ap-
partenant es au ſeruiſe diuin, a la foi des chre-
ſtiens,

stiens, ou à la fortification d'icelle, se disposeront selon leur iugement.

Cet article contient vne couple d'erreurs qui sont notamment contre le Pape; le premier desquelz monstre a claire veue, la primarie de l'Eglise Romaine n'a uoit esté instituée par Iesuchrist, ains par l'Empereur Constantin chrestienne seulement depuis trois iours. L'autre auance vne chose absurde & contre nature, car il ne se peut naturellement faire, que l'on parle de Cōstantinople comme d'un siege patriarchal, & que cette ville soit encor à bastir, ne soit patriarchale, ne soit siege d'Eglise, ne soit ville chrestienne, ne soit baptisée d'un tel nō; ne fus le point d'estre encores bastie. Ce beau priuilege fut donné trois iours apres le baptesme de Constantin, lors que Bizance estoit en bruit & non Constantinople, ie suis content d'estre appelle menteur, si mon faulxaire ne le confesse ainsi au moins s'il veut reduire en memoire ce qu'il escript vers la fin de son priuilege, ou ces motz

font portez, nous auons aduisé qu'il sera fort conuenable de transporter nostre Empire & puissance Roiale, aux regions d'Orient, esquelles nous edifierons vne ville de nostre nom en la fertile prouince de Bizance, & y establirons le siege de nostre Empire. Si Constantin vouloit transporter son Empire, il ne l'auoit encores trāsporté, s'il affectoit de bastir vne ville, il ne l'auoit encor ediffiée. Comment donc eust il fait mention en son instrumēt de priuilege, de la ville de Constantinople comme d'une ville chrestienne d'un des quatre patriarchatz de l'Eglise, d'une cité ainsi nommée & bastie, de laquelle toutesfois il n'auoit encor songé au bastimēt? L'histoire que suit nostre Palea le diēt ainsi, neātmoins la grosse beste n'apperçoit comme il lui contreuiant, & n'a diligemment obserué le lieu ou il est escript, que Constantin en dormant non à Rome mais à Bizance, non de son mouuemēt propre, mais par auertissement diuin, non si tot qu'il eut abandon-

donné la ville de Rome mais quelques ans apres , delibera de bastir vne ville, laquelle il baptiseroit du nom, dont en dormant il auoit eu aduis. Qui ne voit maintenant celui qui a composé le priuilege de Siluestre soit Palea ou autre auoir lōg temps esté depuis l'Empire de Constantin, & erré lourdement, quand il a pris Bizance pour vne prouince? veu qu'elle n'estoit qu'une villette nō suffisante pour bastir vne si grande ville, car elle fut enclose avec beaucoup d'autre terre dans le circuit de Constantinople. Aussi Constantin n'ignoroit en quel climat, & de quelle estendue pouuoit estre le lieu dedié par luy au bastiment de sa cité future: & au lieu de l'appeller ville ne l'eust ditte prouince. Il y a puis apres au priuilege.

Nous auons donné aux Eglises des benoistz Apostres saint Pierre & saint Paul, plusieurs rentes & possessions pour entretenir leur luminaire, & les auons enrichies de plusieurs biens, sans leur epargner chose aucune par tous les pais de nostre puissance Imperialle, soit en Iudée, Grece, Asie, Thrace, Afrique, Italie & Isles

de mer: c'est à dire par le Septentrion, le Midi, l'Orient, & l'Occident, tous lesquelz biens nous auons conferez en intention qu'ilz seront administrez, par les mains de nostre saint pere Siluestre, les successeurs duquel en disposeront puis apres à leur plaisir.

O faulxaire impudent, les temples de saint Paul & de saint Pierre estoient ilz lors bastiz, qui les auoit si hardiment edifiez? scais tu pas (ainsi qu'il est escript en ton histoire) qu'il n'y auoit a Rome aucune assurance pour les chrestiens, sinon es cachettes & es lieux plus secretz? Encor s'il y eust eu quelques tēples dediez à ces saintz, eust il fallu pourtant charger les quatre partz du monde de tāt de tributz & de rentes, pour entretenir leur luminaire? il est vrai semblable que ce n'eussent eue que petites chappelles, ou plus tot oratoires drēlez non en public, mais en quelques maisons particulieres, ainsi en premiet lieu on eust pensē du fondement des temples, & non du luminaire. Tu introduictz l'Empereur parlāt ainsi, nous auōs dōné, cōme s'il eust pourpētē

quelque donation pour l'entretien des
luminaires long temps auant son baptes-
me : tu le fais vser d'un denombrement
de prouinces pour souz icelles compren-
dre le monde vniuersel, mais en cela tu
te monstres merueilleusement inepte, &
peu scauant en la cosmographie : c'est
pourquoy tu as oublié les Gaules, la Ger-
manie, les Espaignes, comme si ces païs
n'appartenoient à part aucune du mon-
de. Cela me fera passer outre sans m'amu-
ser d'auantage à la refutation de ce poinct,
auquel tu ioustiens aussi l'Empereur a-
uoir eslargi tant de prouinces à Siluestre,
non pour auoir esté guéri de sa lepre, cō-
me quelques vns veulent, mais pour seu-
lement exercer vne liberalité prodigieu-
se enuers cest hōme, le priuilege se pour-
suiuet ainsi.

Nous donnons de ceste heure au catholique
euesque Siluestre & à ses successeurs, qui iulqu'
à la fin du monde seront assis en la chaire saint
Pierre, premierement nostre palais imperial de
Latran, nostre diademe, c'est à dire, la couronne
de

de nostre chef, nostre Phrigiũ, ou mitre phrigiẽ
 ne, l'atache ou superhumeral dont ordinaire-
 ment nous enuironnons nostre col, nostre man-
 teau de pourpre, & nostre robbe d'escarlate,
 bref nous lui donnons tous les vestemens Im-
 periaux avec l'assistance & dignité des Cheua-
 liers de l'empire. Lui conferons aussi, les sce-
 ptres Imperiaux, tous nos signes ordinaires, &
 tous les ornemens, dont la puissance Imperialle
 peut estre decorée, moiennant lesquels ledict
 saint Pere pourra marcher en pompe quand
 bon lui semblera. Ordonnons dauantage, que
 les reuerendissimes clerics seruans l'Eglise ro-
 maine en quelque ordre que ce soit, auront tou-
 te telle puissance prerogatiue, & dignité, que
 nos Patritiens & Consuls ont en nostre Senat,
 c'est à dire qu'ils serõt Senateurs, Patritiens, &
 Consuls, & qu'ils seront honorez de toutes les
 autres preeminẽces de nostre Empire, afin que
 le clergé de la tressainte Eglise soit en pareil de-
 gré d'honneur, qu'est la cheualerie & gendar-
 merie à nous suiette. Voulons aussi pour mieux
 decorer ladiete sainte Eglise, qu'elle ait ses chā-
 briers, huisliers, concubiteurs & autres officiers
 semblables à ceux de nostre maiesté. Puis afin
 que l'honneur Põtifical reluise de toutes pars,
 nous decrettons & arrestõs, que les clerics de la
 susdicte Eglise iroint à cheual, & que leurs mon-
 tures

tures serōt parées, couuertes, ou enharnachées,
de draps de couleur blanche, mesme que les-
dits clercs à l'imitation des Senateurs romains,
vseront de chaussures enrichies par dessus de
toile blanche & fine, ainsi les choses terrestres
demeureront non moins honorées à la louan-
ge de Dieu que les celestes.

Seigneur Iesuchrist es tu patient ius-
ques là que tu puisses en cōniuece ouyr
& voir vn blaspheme si grand? ne dardé-
ras tu ton foudre sus ce malheureux as-
nier qui seme ses vilainies en ton Eglise?
soustiendras tu vn si grand opprobre en
ta famille? Mais tu es le Dieu de patience
& de misericorde. Je crain toutesfois que
ceste patience ne soit vne condemnatiō
contre eux, pareille au iugement que dō-
nas contre ceux desquels tu as dict, Je les
ay laissez en la concupiscence charnelle
de leurs cœurs, pour ce ils cherront en
leurs inuentions, & en vn autre endroict.
Je les ay mis en vn sens reprouué, afin
qu'ils facent œuures non conuenables,
car ils n'ont monsté auoir connoissance
de moi. Commande s'il te plaist que ie
crie

crie contre eux, & possible ils se conuer-
 tiront. Sus donc Papes de Rome qui ne
 seruez aux autres Prelats que d'exemples
 de route abomination, sus melchans Scri-
 bes & Pharisiens qui seez en la chaire de
 Moyse, & toutesfois ni pratiquez que les
 ceures de Dathan & d'Abyron. à vostre
 aduis l'appareil, la pompe, l'elcurie, la
 maison, les vestemens & ornemens de
 Constantin, sont ils conuenables au vi-
 caire de Christ? quelle confoirmié peut
 auoir vn prettre avec vn Celar? Pensez
 vous que Siluestre se soit iamais paré de
 semblables habitz, qu'il ait marché en pō-
 pe si lubrique, ou qu'il ait vescu en sa mai-
 son assisté d'un si grand nombre de serui-
 teurs? Les malheureux ne veulent croire
 les vestemens d'Aaron, qui fust souue-
 rain prestre, auoir esté plus propres à Sil-
 uestre, que les habits d'un monarque Gē-
 til. Mais nous parlerōs de ces choses plus
 aigrement quelque fois. Adressons nous
 seulement à nostre calumniateur, car
 nous descourirons son mensonge en sa
 sottise

sotte escriture: en laquelle il feint Constā
 tin parler ainsi: Nous donnons nostre dia
 deme, c'est à dire, nostre couronne: le faul
 faire ne dict en ce lieu que nostre coron
 ne, mais il adioust en vn autre endroit,
 nostre couronne d'or pur, & de pierres pre
 cieuses, en quoi l'imperit monstre assez
 n'entendre pas la signification du diade
 me, qui n'est autre chose qu'un habille
 ment de teste fait de quelque soie bien ri
 che, à l'entour duquel on pouuoit mettre
 vne ceinture d'or, ou de fines pierres,
 tesmoin le sage apophtegme de ce Roi,
 qui premier que mettre le diademe sur
 son chef, le regarda long temps, puis (selō
 le recit des histoires) vīa de ce propos: O
 drap beaucoup plus noble qu'heureux, si
 chacun entendoit combien tu caches d'ē
 nuitz, de dangers & de miseres, il n'y au
 roit homme si chetif qui te daingnast rele
 uer de la fange. Qui plus est, Constantin
 n'estoit Roi, & n'eust osé se nommer ain
 si, ni habiller à la mode roiale, qui luy eut
 donc baillé ceste couronne? Il estoit Empe-

G



reur & non Roi, car où il y a Roi, il n'y a
 point de republique libre, en laquelle tou-
 tesfois peuuët estre plusieurs Empereurs
 en vn mesme temps, ainsi que Ciceron a
 monstré en quelques epistres, esquelles
 on peut lire ces motz: Ciceron Empereur
 à tel ou tel Empereur, Salut. Tu as puis
 apres escrit Phrigium, mais ie ne scai que
 tu pretens entendre par ce vocable, & n'ai
 souuenance qu'il soit vsté en la langue la-
 tine. Voila comme tu veux que ton par-
 ler barbare soit pris pour celui de Constá-
 tin ou de Lactance. Plaute en la comedie
 des Menechmes, appelle Phrigionem vn
 cousturier ou batisseur de robes: Pline en
 son histoire, prent Phrigiones pour quel-
 qs robes faites à l'eguille, & les nôme ainsi
 pour ce q les Phrigiës en furēt inuêteurs,
 mais Phrigiũ ne se trouue en latin. Quāt à
 tō attache ou superhumeral que tu appel-
 les Lorum, tu monstres euidentement ne
 scauoir que veut dire Lorum, ou tu cōfes-
 seras les corraies faittes de cuir(que nous
 appellōs en latin Lora) auoir serui d'orne-
 ment

ment aux anciens Empereurs. Je scai que l'on trouue escrit en plusieurs lieux, loraurea, mais ce n'est que pour signifier les resnes & corraies dorées que l'on attache à la bride d'un cheval, ou au col de quelque beste. C'est ce qui t'a trompé, & qui t'a fait à mon aduis metamorphosé Constantin & Siluestre en cheval & en chien, quand tu les as ornez de resnes & de lesses. Aussi selon ton mensonge, Constantin donna son manteau de pourpre, & sa robe d'escarlatte : c'est pource que S. Matthieu represente Iesuchrist vestu d'un manteau d'escarlatte, & que saint Iean le propose habillé d'une robe de pourpre, lesquels deux ornemens sont par toy ioints ensemble, & donnez à Siluestre. comme s'il ne se fust cōtenté d'un seul habit. Mais ne falloit il pas qu'il en eust de couleur differente? L'escarlatte & le pourpre sont de mesme couleur en ces deux Euangelistes, & ceux qui les separent s'abusent grādemēt. Le pourpre est vn poisson, le sang duquel sert à teindre le drap, c'est pour-

G ij

quoi on appelle le drap du nom de la tain-
 ture qui est rouge en couleur, ores qu'elle
 tire quelque peu sus le brun, & qu'elle ap-
 proche assez à la couleur d'un sang desia
 caillé voire presque violet. Pour laquelle
 raison Homere & Virgile ont appellé le
 sang purpurin, & les lapidaires nommé
 porphire, ceste espee de pierre qui tire
 sus le pourpre, suivans en cela les Grecs
 qui appellent le pourpre porphire. Or de
 peur que nostre hōme ne se declarast en-
 core plus menteur, si d'avātūre il eust spe-
 cifié & particularisé toutes les sortes d'ha-
 bitz, que Constantin donna au bon Silue-
 stre, il a suivamment eiecit. Nous donnōs
 tous nos vestemens Imperiaux: il faut sca-
 voir s'il donna ceux dont coustūmiere-
 ment il vloit à la chasse, és conuiues &
 jeux. Je croi qu'ils eussent fort bien con-
 venu au grand Eueſque de Rome, Nous
 donnons aussi les sceptres Imperiaux, &
 tous nos signes ordinaires, Voila vne orai-
 son fort bien bastie & ordonnée, il a parlé
 des vestemens, puis de l'assistance des gens

à

à cheual, maintenant il faiet mention des sceptres au nombre plurier, i'ai tousiours oui dire qu'un Empereur n'a qu'un sceptre, encores ne scai je s'il en portoit alors, que si Constantin lui donna ce sceptre, ie suis esbay qu'il ne luy mit quand & quand l'armet en teste, qu'il ne lui ceignit l'espee, & qu'il ne lui mit le iauelot en main. Par les signes, on ne scautoit entendre que des statues & tableaux, ou des enseignes de guerre, comme estoient les aigles couplez es bannieres des gendarmes: Ainsi donc Constantin donna toutes les statues, tous les tableaux, toutes les peintures & bannieres au grand prettre de Rome, chose absurde & ridicule. Il feit bien d'auantage, car il lui conféra le pouuoit de marcher en pompe & en gloire Impériale, comme dict nostre menteur qui en cest endroiect se faisant Roi des Rois, & parent des dieux ainsi que Darius, ne parle qu'en plurier nombre, & vse de motz à tuer chien, neantmoins s'abusant en ce qu'il esleue les Empereurs au sortir de

G iij

leur palais auoir tousiours marché en telle pompe que font maintenant les Papes, deuant lesquels quelques seruiteurs menent en main certains grans chevaux, & hacquenées blâches magnifiquement en harnachées, pompe indigne de celui qui se veut dire vicaire de Iesuchrist. Encores n'est ce assez à nostre babillar d'emplir le siege Romain de toute dissolution, s'il ne faict le semblable au clergé, & si l'Empereur non content de la magnificence, dõt il auoit orné le grand Pontife, n'en enrichit pareillemēt les clerics, lesquels il mōte en tel degré d'honneur, qu'il les fait Patriens, Senateurs, & Consuls: Mesme les autorise de toutes les autres preeminences de son Empire. Ainsi messieurs les clerics serfs & vils d'origine, se vestiront de robes Senatoires, cheuaucheront les montures bardées, seront associés au conseil de la republique, ores que iamais n'y aiēt eu magistrat aucun ne gouuernemēt: qui plus est ces rasez effeminez auxquels le mariage est interdit, deuiendront pourtant
 Consuls,

Consulz, puis souz le pretexte de leur auctorité, leueront gens en toutes partz, conduiront les legions & les armées tant Romaines qu'auxiliaires aux prouinces dont le gouuernemēt leur echerra. Quelle abomination, que les ministres & seruiteurs d'Eglise, qui coustumierement ne marchent que deux à deux, se meslent des affaires de la guerre, soient faits Consuls, soient deguisez & decoupez pour aller en troupe ainsi que les gendarmes? Ne nous estonnons plus si quelqu'un de basse estoffe paruiet à la dignité Papale, puis que les clergeaux deuiennent gendarmes, & les ministres Empereurs par la permission de Constantin, au moins qui lui est imposée par ceux qui veulent auoir vne licence abusive de s'habiller en toute sorte: c'est à dire, par ceste pretraille effrontée, qui maintenant se deguise si estrangement, que si les diables habitez en l'air vouloient représenter quelque comedie ou tragedie inconnue, ils emprunteroient à mon iugemēt la vesture & ma-

G iij

niere fastueuse des clercs. Je ne scay si ie
doi poursuiure plus aigrement le sens de
son escripture, ou les termes qui y sont, rât
il y a d'erreur & en l'yn & en l'autre: quâd
aux termes, ils ne sonnent tous que ma-
gnificence, il n'i a que puissance, gloire, hō
neur, autorité, prééminence, & empire
par tout, il n'i a que pluralité au lieu de sin-
gularité, si est ce que ie trouue le mot de
concubiteurs estrange, pour signifier les
domestiques ordinaires, ce terme est de
bordeau, & propre à ceux qui vilainemēt
y paillardent, pource on ne doit l'acom-
moder aux choses de l'Eglise: à laquelle
aussi il ottoie des chambriers & des huis-
siers pour avec eux dormir, de peur ce croi-
ie que de nuict elle soit molestée par quel-
ques illusions. Je serois trop long si ie vou-
lois discourir par le menu toutes les cho-
ses que cest escriuain confere à la sainte
Eglise, car il y est si curieux voire prodi-
gue, qu'il sēble estre vn pere tresindulgēt
qui instruit son pupille, ou plus tost qui
luy face vn amas de ce qui peut estre per-
nitieux

nitieux à son age encor tendre. Commēt il lui donne des cheuaux non seulement bardez de harnois blancs, mais tous blācs en couleur, de peur que les clergeaux ne cheuauchent des asnes comme fait Iesu-christ. Il veut que les nappes & les linceux leur seruēt de couverture, pluſtoſt que la houſſe blanche defaille à ſes mignons. Il veut que leur chauſſure ſoit ſemblable à celle des Senateurs, c'eſt à dire, que par deſſus elle ſoit enrichie de toile blanche & fine, laquelle il entend par ce mot Vdones, mais ie ne ſcai qui peut en auoir vſé en telle ſignification, car Martial en ſes Epigrāmes monſtre les vdons n'eſtre de toile ne de couleur blanche, parquoi noſtre aſne à deux pieds ne l'a bien entendu, ains s'eſt foruoïé en cela, mais non ſi lourdement que puis apres, quand il a eſcrit les choſes terreſtres, par ces beaux preſens demeurer non moins honorées que les celeſtes à la louāge de Dieu. Si Dieu eſt loué en ce fait, j'en laiſſe le iugement aux autres, mais de ma part ie croi n'y auoir choſe plus de

plaisante & à Dieu & aux hommes, que l'abondance des choses seculieres dont le clergé abuse si excessiuelement. S'ensuit au priuilege.

Sur toutes choses nous donnons licence à nostre sainct pere Siluestre, & à ses successeurs, d'adopter au nombre de ses clerics, ceux qu'il y vera propres: sans qu'il y ait aucun qui presume ne lui obeir en ce fait là, ou qui autrement priuilegié refuse de conuoller à l'ordre clerical.

Qui est ce Melchisedec qui donne la benediction au Patriarche Abraham? Constantin nouuellement chrestien né peut il dōner la puissance de faire des clerics, à celui qui l'auoit baptizé, & que lui mesme il honoroit cōme tressainct? Siluestre n'auoit il ce pouuoir au parauant? n'auoit il encores fait des clerics? Mais ie m'estonne de la menace qu'il fait à ceux qui le voudroient empescher. Il retourne incontinent à son diademe & dict:

Nous determinons en toute reuerence que en l'honneur de S. Pierre, nostre Pontife Siluestre ensemble ses successeurs vserōt du diademe, c'est à dire de la coronne faite d'or & de pierres
preci-

precieuses, laquelle nous auons prise de nostre chef, pour lui donner. Mais pource que le tres-sainct Pape, n'a voulu endurer l'apposition du-dict diademe sus la couronne & tonsure clericale, laquelle il porte en l'honneur du sainct Apostre, nous auons mis de nos propres mains sus son chef tressacré, la mitre blanche & claire, en signe de la resurrection de nostre Seigneur Iesuchrist, puis tenans son cheual par la bride, lui auons serui d'estasier, & ordonné que tous les successeurs vseroient de semblables mitres en leurs processions, pour en ce fait imiter nostre Empire.

Ce supposé Constantin auoit en vn autre lieu de ce priuilege parlé du diademe, mais il n'auoit exposé de quelle matiere il pouuoit estre, cōme il fait maintenant, l'assurant estre d'or trespur, afin que l'ō n'estime qu'il y eust quelq̃ mēlange d'arain, ou d'autre metal, cōme il fait aussi des pierres precieuses, de peur qu'on ne les iuge vulgaires & de petit pris. Celui qui sera mouché de pres, connoistra aisemēt que cette fable est prise du lieu de l'escritture ou il est dict, Tu as mis sus la teste vne couronne de pierre precieuse, ce que tou-

tesfois le prince Gentil n'auoit encores
 leu, pource nous debuons croire Cōstā
 tin n'auoir iamais vſé de ces termes, con-
 uenāns beaucoup mieux au Prince qui deſi-
 re mōſtrer à ſes ſugetz la richelle de la co-
 rōne, laquelle autrement ilz n'eſtimeroiēt
 que bien peu. Quant à l'occasion pour la
 quelle il veut que Silueſtre porte ce Dia-
 deme, à ſcauoir l'honneur & reuerence de
 ſainct Pierre, ie ne la puis compriēdre. au-
 trement il faudra que Cōſtantin ait creu,
 ſainct Pierre & non leſuchriſt eſtre la pier-
 re angulaire, ſur laquelle la ſaincte Eglise
 eſt ediffiée. Que ſi ſon opinion a eſté tel-
 le, d'ont viēt qu'il na plus tot dedié le tē-
 ple Episcopā de Rome à ſainct Pierre
 qu'à ſainct lean? dont vient que Silueſtre
 refusant de mettre ce diademe ſus ſa teſte
 en l'honneur de ſainct Pierre, Conſtan-
 tin l'endure & ne l'en preſſe dauantage? il
 me ſemble qu'en aprouuāt ce reſſus, il ac-
 corde S. Pierre n'eſtre honoré par l'impo-
 ſition d'vne telle couronne: Auſſi puis a-
 pres il ſe contente que le Pape Silueſtre (il
 vſe

vse de ce mot avant qu'il feust encor vsur
 pé par les Euesques de Rome) se coiffe
 seulement d'une mitre au lieu du diade-
 me. le ris de ce fol qui dict la mitre blan-
 che signifier la resurrection de Iesuchrist,
 & estre portée, pour en ce fait imiter l'Em-
 pire Romain , cōme si les Empereurs se
 feussent mitrez de blanc en leurs pompes
 & triumphes . Mais qui l'a meu de paran-
 gonner Constantin avec Moïse , & de le
 faire estaffier de Siluestre comme Moïse
 auoit esté d'Aarō? Dieu me soit tesmoin si
 ie puis trouuer parolles assez aigres pour
 refuter les fables de ce meschant , qui ne
 faict Constantin seulement officieux &
 seruiteur abiect de Siluestre , ains l'in-
 troduit comme bien exposant les plus se-
 cretz misteres de l'eseriture saincte, cho-
 se trop difficile , voire à ceux la qui toute
 leur vie ont soingné le mēt verlé es sain-
 tes lettres . Encor s'il eust dict que Con-
 stantin estoit grand Pontife, ainsi que plu-
 sieurs de ses deuanciers Empereurs auoi-
 ent esté, sō dire eust esté quelque peu vrai

semblable, car par ce moien ledict Conſtātin euſt plus commodement transferé les ornementz à Silueſtre. Mais ce lourdault ignoroit les hiſtoires, teſmoin l'abſurdité dont il vſe en diſant, Moïſe auoir ſerui d'eſtaffier à ſon frere Aaron, par les villes des Aegyptiens & des Chananeans qui eſtoient infidelles. Mais il nous faut examiner le reſte du priuilege.

Et à fin que la dignité Pontificale ne ſoit villi- pendée ains ſoit touſiours plus glorieuſe & pu- iſſante que noſtre Empire terrien, nous donnōs & delaiſſons à noſtre ſainct pere Silueſtre Pape vniuerſel de l'Egliſe, noſtre palais, comme il eſt deſia dict, la ville de Rome, toute l'Italie, & toutes les regiōs, prouinces, lieux & placez de l'Oc- cident: leſquelles auſſi par noſtre edict pragma- tique demeureront perpetuellement en la poſ- ſeſſion de l'Egliſe Romaine, & de ceux qui ſuc- cederont audict Silueſtre, pour en iouir, vſer & diſpoſer.

Nous auons ia parlé de l'alienation de ces païs, en l'oraiſon des Romains, & en celle de Silueſtre, il reſte maintenant à di- re, qu'un hōme n'eſt iamais conferé tant
de

de places sans les particulariser aucunement, & que celui qui auoit compté en sa donatiō, les corraies, chausses, linceux, & ornemetz de cheuaulx, n'eust oublié de specifier les prouinces, dont il vouloit enrichir l'Eglise de Rome. Possible que le faulsaire ne les à sceu nommer, pource qu'il n'a conneu celles qui appartenoient à Constantin, & celles qui n'estoient de son appartenāce: ce que ne doibt faire vn fidele Historien. Car nous voions apres la mort d'Alexandre, que ses terres furent toutes nommées en la diuision que ses Capitaines en firent. Xenophon nomme tous les Princes qui guerroyerent sous le monarque Cyrus, sans oublier vne de leurs terres ou seigneuries. Homere faislāt mention des Rois tant grecz que barbares, specifie leur noms, terres, païs, parētz, meurs, conditions, force, age, & beaulté: nōbre les nauires qu'ilz pouuoient auoir, & mesme les gendarmes. A son exemple quelques grecz & latins comme Ennius, Virgile, Lucain, & Stace ont ainsi trauail-

le. Moïse & Iosue ont presque nommé non seulement les villes, mais les villages & bourgades de la terre sainte, quand ilz ont escript la diuisiō d'icelle, & cet eueruel ne daingne ou ne peut nōmer sinon en general, les regions que Constantin donna: Ce lui est assez de dire les prouinces d'Occident. Je voudrois qu'il me signast les limites d'Occident, pour scauoir ou ilz commencent & ou ilz finent, car ilz ne sont tant inconnuez, qu'on ne les puisse specifier aussi bien que ceux d'Europe d'Asie, & d'Aphrique: tu laissez à specifier les choses necessaires, & tu es copieux en choses superflues. Que te sert de dire les lieux, les prouincēs, & les citez, veu que les citez & les prouincēs sont au nombre des lieux? mais il ne faut s'esbair si celui qui aliene de sa maison vne telle part du monde, oublie ainsi qu'un letargique à nommer les prouincēs & villes contenues en la part alienée: car il est vrai semblable, qu'il parle comme vn fol, & le texte qui sensuit le peut faire apparoir.

A rai.

A raison de ce nous auons trouué bon de transférer nostre empire & nostre puissance roiale aux regions Orientales, & de bastir vne cité de nostre nom au terroir fertile de la prouince de Bizance, en laquelle nous establiions nostre empire. Car ce n'est chose iuste, qu'un Empereur rien ait puissance & autorité, au lieu ou l'Empereur celeste a installé le grand Prince des pretres, & le chef de la Religion chrestienne.

Le passé sous silence, qu'il dit edifier citez, entendu que ce sont villes que l'on edifie & non citez: puis qu'il met Bizance pour prouince, & ce n'estoit qu'une petite ville. Si c'estoit Constantin qui eust fait ce priuilege, ie lui demâderois pour quelle cause il auroit plustost choisi ce lieu qu'un autre possible de plus belle assiette, pour quelle occasion apres auoir laissé Rome au Pontife Siluestre, il auroit voulu transférer son empire autre part? Ioint qu'il y pouuoit encores demeurer, ores que le Prince des pretres, & le chef de l'Eglise y fust installé par lui, autrement Dauid eust esté fol, Salomon, Ezechias, Iosias & les autres Rois de Iudée eussent esté

H

fols & peu religieux, en ce que tousiours ils demeurèrent en la ville de Ierusalem, avecques les souuerains prettres, & ne s'e voulurent retirer pour eux. Constantin en trois iours n'a peu tât scauoir ny appré dre de vraie religiō, que ces Rois ont peu faire tout le temps de leur vie. Pour la fin de son priuilege il fait telle conclusion.

Toutes lesquelles choses statuées & ordonnées tant par nostre escritture Imperialle & sacrée, que par nos diuins decretz, nous entendōs demeurer inuiolables iusqu'à la fin du monde. Pource nous prions deuant Dieu qui nous a fait regner, & deuant son terrible iugement, tous les Empereurs auenir, tous les Optimatz, Sattapes, Senateurs, & en general tout le peuple de la terre, de ne casser, destruire, ou annuler nostre decret, & de n'endurer qu'il lui soit aucunement contreuenue. Que si quelqu'un se trouue infracteur d'icelui (chose qui n'adiendra comme ie croi) le malheureux puisse demeurer eternellement tourmenté en enfer, connoissant les glorieux Apostres de Dieu saint Pierre, & saint Paul, lui estre du tout contraires en ceste vie, & en l'autre, perisse aussi avec les diables & misérables damnez au feu d'enfer. Aussi pour d'auanta
ge

ge autoriser la page de nostre decret & priuilege, nous l'auons de nos propres mains appolée sur le corps venerable du glorieux saint Pierre. Donné à Rome le tiers des Calendes d'April, sous le quart Consulat de Constantin Auguste, & de Gallicanus.

Tu te nommois Prince terrien & hūble en quelque autre lieu de ce priuilege, maintenant tu te vantes de ta diuinité sacrée, en ce que tu dis nos diuins decretz, nostre escritture sacrée, ainsi tu retournes à ton paganisme, & plus que paganisme, penses tu commander à tout le monde, pour lui faire garder inuiolablement tes edicts? ne consideres tu qui tu es, & comme fraichement as esté retiré de la bourbe d'impieté, de laquelle n'es encor nettoié entierement? le m'estonne que n'as esté iusques là presumptueux, que tu aies dict, ne vouloir vn seul iota ou vn apex se perdre en ton beau priuilege, voire le ciel & la terre perir plustost, qu'un seul mot d'icelui. Le royaume de Saul establi de Dieu sur les enfans d'Israel, ne tumba es mains de ses enfans, celui de

Dauid fust demembré en son petit fils,
 puis apres supprimé, & tu veux d'authori-
 té speciale que cestui là dure iusqu'à la fin
 du monde, lequel tu conferes au Dieu sur
 terre: qui t'a dit que le monde doïue si tot
 perir? mais ie ne t'accuse de ceste arrogan-
 ce, Constantin inuincible, ie parle à celui,
 qui malheureusement t'a imposé ce faict,
 & qui aiant parlé si magnifiquement, cō-
 mence incontinent à craindre, & à se def-
 fier de la durée de sa donation: pource il
 vse d'adiurations iniques & peu chrestien-
 nes, se faisant semblable au loup, qui par
 son innocence adiure les autres loups &
 les bergers aussi, afin que les loups ses cō-
 paignons ne s'ingerent de raur, & les ber-
 gers de repeter les ouailles, qu'il a desro-
 bées & ia distribuées à ses petis louuete-
 aux. Que crains tu Constantin? si ta dona-
 tion est faite par inspiration diuine, sans
 faute elle durera, mais si elle prouient d'v-
 ne legereté d'esprit, elle sera bien tost ani-
 chilée. Ie voi biē que c'est, tu as voulu imi-
 ter le lieu de l'Apocalipse, où saint Iean
 dict

dict ainsi, Je proteste à tous ceux qui entendent les parolles de la prophetie presente, que Dieu fera tumber les plaies escriptes en ce liure, sur celui qui y aura adiousté quelque chose: & qu'il effacera du liure de vie, & chassera de la cité sainte, le pere de celui qui aura tant soit peu retranché des parolles de la prophetie contenue en ce liure: toutesfois tu ne leus oncques ladite Apocalipse, ie ne croi donc que ce soient tes parolles. Aussi les menaces qui y sont adioustées ne viennent aucunement d'un Empereur, ne d'un autre Prince seculier. elles sentent leur prettre refaict & en bon point, qui au milieu de sa cuisine, parmi les potz & les gobeletz route sa puante cholere. Il nous menace de la maledictiō de Dieu, de l'eternelle damnation, puis de l'indignation des Apostres, comme si leur courroux estoit plus à craindre que la iustice diuine. Certainement si Constantin auoit usé de telles menaces & adiuratiōs, ie l'accuserois comme Tirā & destructeur de ma republique, mesme le menacerois

H iij

de la vengeance de son forfait, laquelle possible ne degenerant de la vertu Romaine i'entreprendrois bien tost. Qui sera donc l'homme qui fera cas aucun de l'execration detestable de ce prettre auaritieux qui souz la personne de Constantin veut effraier le monde, qui veut à la maniere des farceurs feindre la parolle d'autrui, & sus vne seconde personne cacher malicieusement la sienne? ce que proprement nous appellons hypocrisie si nous voulōs vser du terme grec. Quant à ce que pour mieux authoriser la page de son decret, il l'a de ses propres mains apposée sur le corps de saint Pierre. le voudrois entendre de lui, si ceste page d'escriture estoit de papier ou de parchemin. Le scai que l'ō appelle coustumierement vne page l'autre costé ou face d'un feullet, de sorte que vn quinternion, c'est à dire, vn caier de cinq feuilles, a dix feulletz & vingt pages. C'est chose incroyable, & non iamais entēdue, qu'un fait se narre auant qu'il ait esté, ou que l'on redige par escrit, ce qui a esté
fait

fait apres la mort & sepulture des escrittu-
 res, ainsi ie suis recors qu'estant encor bié
 ieune, ie demandé à quelcun qui trāchoit
 du suffisant, le nom de celui qui auoit cō-
 posé l'histoire de Iob, & qu'il me respon-
 dist auoir esté Iob lui mesme, sur quoi ie
 repliquai, comme est il donc possible qu'
 il ait faict mention de son trespas? Ce que
 ie pourrai obiecter à la page de ton priuil-
 lege, auquel tu sembles exposer au vrai ce
 qui n'a esté encore executé: qui ne mon-
 stre chose, sinon que ta page a esté morte
 & enseuelie auāt que d'estre née, ores que
 par ton dire elle soit mise en auant, non
 de la seule main de Cesar, mais de toutes
 les deux. En quoi, ie ne scai si tu veux en-
 tendre ce beau priuillege auoir esté corro-
 boré par le sing de l'Empereur ou par son
 seau & cachet, chose qui au iugement de
 plusieurs, seroit de plus grande efficace,
 que si elle auoit esté grauée en erain ou en
 cuiure. Aussi quel besoin estoit il de la fai-
 re grauer, puis que reueremment on l'ap-
 posa sus le corps de saint Pierre? le suis

H iij

esmerueillé que S. Paul gisant pres de son
compaignon, n'est mis en la partie, veu
que les deux ensemble eussent plus seure-
mēt gardé ton priuillage que le seul corps
de saint Pierre. Ne voies vous pas (Rois
& Princes chrestiens) la fraude malicieuse
de ce traistre Sinon qui ne pouuant autho-
riser la donation de Constantin, nous la
propose non grauée en erain, mais escrit-
te en papier & enfermée au tumbeau de
saint Pierre, de peur que ne fussions auda-
cieux iusques là, de l'y vouloir recercher,
ou possible qu'en la recerchant & ne la
trouuant pas, nous l'estimassions vermo-
lue & pourrie? Mais où estoit adonc le
corps du saint Apostre? estoit il au tem-
ple où il est maintenāt? le temple n'estoit
basti, & la sepulture du saint n'estoit en
lieu de seureté, pource il est vraisemblable
que l'Empereur n'eust enfermé son priuil-
lege en vn lieu si peu seur. Puis le Pape Sil-
uestre estoit il si peu aduisé & diligēt, que
l'Empereur n'osast lui bailler ce priuille-
ge en garde? O saint Pierre, O Siluestre,
glo.

glorieux Pontifes de l'Eglise romaine, qui
 auez gardé le troupeau du Seigneur, pour
 quoi semblablement n'avez vous gardé
 la page du priuilege? pourquoi auez vous
 souffert qu'elle ait esté toute mangée de
 vers? c'est à mon iugemēt pource que vos
 corps y ont enduré pareille pourriture:
 en quoi Constantin ne fait trop sagemēt,
 car le papier estant reduict en poudre, le
 droict du priuilege s'est trouué esgaré.
 Commēt n'auons nous pas vn exemplai-
 re du priuilege? Il faut donc que quelque
 eceruellé l'ait pris & retiré du sein de no-
 stre Apostre, & que soit esté vn escriuain
 ancien, non plus moderne que l'Empe-
 reur Constantin, mais il ne se trouue, que
 si d'auāture tu m'en allegues vn plus nou-
 ueau, ie te demanderay de qui il aura eu
 cest exēplaire, & de quel escriuain autho-
 rизé il l'aura retiré: car il faut que tout hi-
 storien couchant par escrit les choses ia
 passées le face par vne inspiration diuine,
 ou qu'il suue en ce fait l'autorité des vi-
 eulx qui ont escrit les choses de leur tēps,

Pour ce quiconque ne les ensuit, merite d'estre mis au nombre de ceux qui prennent la hardiesse de mentir sus l'ancienneté la long temps a passée, de quels neantmoins l'escriiture ne conuient autrement avec l'ancienneté, que fait avec l'histoire de Tite Lue, & des autres escriuains excellens, la ridicule narration du glorieux Accurse, touchant les ambassadeurs Romains enuoiez en Grece pour en rapporter des Lois. Quant à la conclusion du priuilege portant ces mots, Donné à Rome, le penultime iour de Mars, durant le quatrieme Consulat de Constantin Auguste, & de Gallicanus : le croi qu'il a spécifié le penultime de Mars, afin de nous donner à connoistre le priuilege auoir esté passé enuiron les saints iours de Quaresme, qui ordinairement se celebre en ce temps là, & qu'il a supposé le quatrieme Consulat de ces deux personnages : car c'est chose esmerueillable que l'Empereur Constantin infecté de lepre, (comme ils soustiennent tous) ait voulu
pour

pour la quatrieme fois entrer au Cōsulat, entēdu q̄ cette maladie, n'est moins eminate entre les autres, que l'elephāt entre toutes les bestes, & que pour ceste cause le Roi Azarias touché d'une rōgne si cōtagieuse ne voulut cōuerſer avec les hōmes, craingnāt les infecter, ains se retira en vn lieu priuē, ainsi que font tous lepreux, & quitta le gouuernemēt de son royaume à son fils Ionathas. Qui est vn argumēt assez fort pour annuller ce gētil priuillage. Que si quelcū m'obiecte, lediēt Empereur auoir esté gueri de son mal premier que d'estre Consul, il s'ensuiura la donatiō n'auoir esté faite pour la recouurāce de sa santé, ce que toutesfois ils tiēnēt, ou qu'elle a esté faite trois mois pour le moins apres sa guerison, car les Cōsuls anciēns entroiēt en leur magistrat le premier iour de Ianuier, depuis lequel temps y a pres de trois mois iusqu'au penultime de Mars que se feit la donatiō, ou pour le mois que le priuillage d'icelle fut couché par escrit. le pasſesous silēce toutes les improprietez qui se

peuuent trop aisemēt trouuer en cet escript,
 par lesquelles on peut cōclurre, celui qui a
 ainsi parlén' auoir sceu feindre ne simuler,
 ce que possible se feust monstré vrai sem-
 blable en Constantin. Car ce n'est la cou-
 stume des bien versez en la langue latine,
 d'vler du terme de datum ou data en in-
 stumentz autentiques, mais seulement
 en lettres missiues qui se disent donner
 au messagier, afin de les rendre & faire te-
 nir à celui auquel on les donné & enuoie.
 Pource a mon iugement, ceux la qui lou-
 ent ou qui defendent ce faulsaire, com-
 me s'il auoit veritablemēt escript, se font
 personniers de son asnerie, entēdu qu'ilz
 n'ont argument aucun duquel honeste-
 ment ilz puissent pallier leur opinion, tāt
 s'en faut qu'ilz la puissent defendre : ou
 c'est honestement excuser la faute quand
 on ne veut acquiescer à la verité manife-
 ste, pource que quelques grans personna-
 ges ont esté d'aultre auis, ie dis grans en
 dignité non en sagesse & vertu, qui non-
 obstant leur ignorance eussent possible
 chan-

change d'opiniõ, si la verité leur eust esté decouuerte ainsi qu'elle test maintenant. Que si en ce fait tu veux plus respecter les hommes que la parolle de Dieu, à ton dam soit, de ma part ie ne reuere l'autorité ne la grandeur des Ecclesiastiques, quand il est question de la verité, & que leur orgueil malicieusement se formalise contre elle. Sur ce, quelques vns mal fondez en raison me pourront demander, pourquoi donc est ce que tant de Papes & decretistes ont iusqu'à ce iour estimé la donation de Constantin veritable & non faulx? ie proteste, que pour latisfaire à leur demande ie suis contraint de mesdire des Papes, desquelz nonobstant j'aimerois mieux cacher les fautes & ordures: toutesfois puis qu'ilz conuient parler selon verité, ie respondrai librement ce que j'en pense, & dirai n'estre chose grandement esmerueillable si les Pontifes de Rome ont creu vn poinct qui tât leur importoit, & qui si fort réplissoit leurs bouges, veu que par vne ignorance extreme ilz

croient prou d'autres choses, qui ne leur reuiennent à prouffict aucun, comme la fable de la Sibille & d'Octauian peinte magnifiquement au temple de Rome appelé Ara celi, & ce par l'authorité du Pape innocent troizième, aiant controuué, & couché par escrit en vn petit liure, que la Sibille môstra à Octauian Auguste vne vierge au ciel, à laquelle alleçant son petit filz tout ioingnât le soleil l'Empereur feit ses prieres & sacrifices, la nommant Ara Celi. Le mesme Innocent à dict, que le temple de Paix tumba la nuict que la Vierge enfanta nostre Seigneur Iesus christ : choses plus aspirantes à la ruine de nostre religion chrestienne, pource quelles sont faulses, que seruantes à l'edification d'icelle, pource quelles sont admirables. Je suis esbay cōme le vicaire de verite ose mentir si impudemment, pour donner vne faulse couuerture à la pieté. Encor ne ment il seulement, ains contraire aussi aux sainctz escriptz des anciens, pour tous lesquelz ie n'alleguerai que
sainct

sainct Ierosme, qui le seruant du temoignage de Varron, assure les dix Sibilles auoir esté deuant Octauian: pource il faut par necessité qu'il y en ait vnze, si l'escriture du Pape innocent est vraie. Quant au temple de Paix, Vespasia & Titus le bastirent, puis l'enrichirent de toutes sortes de vaisseaux & de presens, ainsi que sainct Ierosme suiuant l'histoire Romaine & grecque nous à laissé par escript. Comme est ce donc que ce temple ait peu tumber la nuit que la vierge enfanta? Mais puis que sainct Ierosme est ici pour nous aider contre ces ipostures, ie ne veuil faillir de mettre deuant les yeux d'un chacun la contumelie que les Papes lui font. On montre vne bible a Rome, avec aussi grandes ceremonies que si c'estoit quelque sainct reliquaire, car il faut que ce soit par le commandement du Pape & à torches allumées, pource q̄ selon leur dire ce liure est escrit de la main de sainct Ierosme: mais à mon iugement, c'est pource qu'il est diapré & enrichi à l'auantage, qui me fait premie.

rement iuger ce labour n'estre de ce saint
 personnage : Aussi quād ie l'eus diligem-
 ment fueulletté, ie trouuai qu'il auoit esté
 fait par le commandement du Roi Ro-
 bert, & escript de la main de quelque hō-
 me ignorant, car il est farci d'une infinite
 d'erreurs. Dix mille autres abus se decou-
 urent à Rome, au nombre desquelz peut
 auoir lieu, le tableau de saint Pierre &
 de saint Paul, que le Pape Siluestre dōna
 à l'Empereur Constantin pour mieux lui
 cōfermer l'apparitiō de ces deux saints,
 laquelle l'Empereur disoit auoir eu en re-
 posant : non que ie veuille dire ces ima-
 ges ne représenter aucunement les faces
 des deux Apostres, car ie voudrois que l'e-
 pistre enuoiée au nom de Lentulus tou-
 chant l'effigie de Iesuchrist, fust aussi bien
 de Lentulus, que ces deux images repre-
 sentent le naturel de saint Pierre, & de
 saint Paul : mais mon opinion est que Sil-
 uestre n'en fait iamais present à l'Empe-
 reur Constantin, non plus que Constan-
 tin lui fait du priuilege ia par nous ren-
 uersé

versé. Sur quoi, ie ne puis me commander iusques là, que ie ne discoure quelque chose de la fabuleuse legende de saint Siluestre, car en ce point gist le nœud de la matiere, & ne ferai que bien à propos si pour parler aux Papes en general, ie m'adresse à vn particulier, de l'exemple duquel se tirera la coniecture des autres. Ie ne deduirai toutes les inepties contenues en ladite legende, mais ie m'arresterais seulement à celle du Dragon, par laquelle ie pretens monstrier Constantin n'auoir esté lepreux. On scait en premier lieu que la legende du Pape Siluestre (au moins comme temoigne son expositeur) a esté composée par vn Grec nommé Eusebe, qui me fait grandement douter de la verité d'icelle, entendu que la nation Grecque a tousiours esté hardie à mentir impudemment, ainsi que dict Iuuenal en ses Satyres. Mais pour mieux prouuer sa faulseté, mettons ce dragon en ieu. La legende porte qu'il y auoit vne fosse à Rome en laquelle on descendoit par cent cinquante degrez, & que

là dedans repairoit vn dragon qui de son infection tuoit chascue iour trois cens hommes. Le demanderois volontiers de quel pais estoit venu ce dragon? car à Rome ne s'en engendre aucun, puis de quelle region il auoit pris ce venin? car on dict qu'ils ne sont veneneux qu'au pays d'Aphrique, à cause de la grande ardeur d'ice luy. Et ores qu'il eust esté tel, si son venin pouuoit estre iusques là contagieux qu'il infectast toute la ville? Il estoit caché cent cinquante degrez en terre, il failloit dōc q son aleine pētrat merueilleusemēt haut pour infecter tāt d'hōmes, puis ce n'est le dragō, mais le basilic q tue par son regard ou alaine, tous les autres ne blecent q par morsures, ainsi pour tuer tant d'hōmes, il eust esté necessaire, ou qu'ils fussent descē dus en la fosse de la beste, ou qu'elle se fut aucune fois emācipée hors son repaire. Ca tō fuiāt Iules Cesar par les desers de Libie ne perdist vn seul hōme p l'inspiratiō cōtagieuse des serps d'Afriq, aussi les habitās du pais n'y elprouuēt aucun air pestilent.

Et

Et si nous croions aux fables, la Chimere,
 l'Hydre, & le chiē Cerberus ont esté veuz
 & touchez sans faire aucun ennui à ceux
 qui les touchoient. Que si le dragon de
 Rome faisoit tāt de dommage, pourquoi
 est ce que les Romains ne le tuoient? ils ne
 pouuoient, me respondra quelcun toutes
 fois Regulus en tua vn plus enorme pres
 la riuere de Bragade en Afrique: & ores
 qu'ils ne l'eussent peu tuer en son repaire,
 si est ce qu'ils pouuoient boucher aisēmēt
 la gueulle de ceste fosse, ou la combler, &
 par ce moïē le suffoquer dedans. Mais ils
 ne le vouloiēt faire: ie croi dōc qu'ils l'ado
 roient cōme Dieu, ainsi que ceux de Babilo
 ne feirēt le dragō au temps de Daniel, ce
 qu'estāt vray, Siluestre le deuoit il pas tuer
 cōme on dit q Daniel tua celui de Babilo
 ne? mais l'authcur de cette fable n'a voulu
 parler de la mort du dragon, de peur qu'
 il ne fut descouuert comme larron &
 desguiseur de celui qui se trouue en
 Daniel, qui n'est gueres plus veritable,
 que celui que nostre imposteur suppose.

Si donc saint Hierosme, Apollinaire, Origene, Eusebe, & quelques autres biē sçauans personnages soustiennent le narré du dragon Babilonien estre faux, si les Hebreux le condānent du tout, si plusieurs Grecs & Latins le reiettent comme Apocriphe, pourquoy receurai je la fable du dragon Romain, forgée seulement sus celle de Babilone, non autorisée de quelque auteur authentique, & surpassante en folie celle dont on l'a malicieusement tirée? Je ne sçai qui lui edifia ce repaire sous terre. Je ne sçai qui le precipita en vn si bas lieu, pour lui oster le moien de voler, car on dict que les dragons vollent, ie ne sçai qui auoit commandé seulement aux filles Vierges & religieuses de descendre en cette fosse le premier iour de l'an, pour lui porter sa nourriture. Le dragon scauoit il bien quand les Calēdes estoient? se contentoit il d'vn manger si estroit? les vierges ne craingnoient elles vn monstre si horrible? ou vne cauerne si tenebreuse? Je croi qu'il les flattoit, pource qu'elles estoient

estoient filles vierges, & qu'elles lui por-
 toient à manger, mesme i'estime qu'il de-
 uisoit avec elles, voire quil y couchoit, si
 cela se peut dire honestement, car Alexā-
 dre & Scipion ont esté selō quelques vns,
 engendrez par la compagnie charnelle
 que les dragons & serpens eurent avec
 leurs meres. O folie extreme de ceux qui
 si aisément adioustent foi à ces menson-
 ges tous pleins de vanité. L'homme chre-
 stien qui se proteste enfant de lumiere &
 de verité doit abhorrer toute lecture mē-
 songiere, & plus encor toute parole mas-
 quée de quelque apparence rāt s'en fault
 que les faulses lui puissent estre aucune-
 ment recommandées. Quelcun parauen-
 ture me respondra, les diables auoir eu en
 ce temps la tant de puissance sur les peu-
 ples idolatres, qu'ils les faisoient croire à
 leurs illusions: mais ie lui commanderai
 de se taire, pource que lui & ses sembla-
 bles n'ont iamais couuert leurs menson-
 ges & inuentions fabuleuses que de ceste
 obiection. La pureté chrestienne ne de-

mande aucun appui des choses faulſes, elle ſe fortifie aſſez de ſoi meſme, & de la lumiere de verité, ſans qu'elle ait recours aux faux miracles qui font iniure à Dieu, à ſon fils Jeſuchriſt, & au ſainct Eſprit. Pëſons nous que le createur du mōde ait laiſſé les hōmes en la puissance & arbitre des diables, pour eſtre ſeduiçts par leurs illuſiōs & phâtaſmes plutoniques? ſ'il eſtoit ainſi nous le pourriōs preſque accuſer d'injuſtice, ence qu'il auroit laiſſé les brebis en la garde des loups: & les hōmes ſe pourroient bōnemēt excuſer de leurs fautes. Davātage ſi les diables anciēnemēt euſſent eu tel pouuoir ſur le peuple infidelle, ie croi q̄ maintenāt ils l'auroient encor plus grād ſur les Juifs, Turcs, & Mahometiſtes, ce q̄ toutesſois ne voiōs eſtre: car ces peuples & leurs predeceſſeurs, n'ōt vſé de rāt de faux miracles q̄ nos chreſtiens ont fait. Pour en faire la preuue, prenōs le ſeul Ro-
main, & nous raiſons de tous les autres: on ſcait qu'il ne s'eſt abuſé qu'en biē peu de miracles, encores fort anciens & incer-
tains

Valere le grand dict auchapitre des miracles, qu'en la ville de Rome se fait vne ouuerture en terre, de laquelle sortoit vn air fort pestilent, & qui selon la responce des dieux, ne pouuoit estre reclose, si premier quelque chose bien pretieuse ni estoit precipitee: soudain Curtius s'y ietta tout armé & la terre se ferma. Il escrit encor, qu'au sac de la ville de Veies, vn cheualier Romain demanda au simulachre de Iunon, s'il vouloit aller à Rome, & que le simulachre lui respondist le vouloir bien. Toutefois Tite Liue historien plus anciē & graue que Valere ne narre ces choses cōme miraculeuses, ains dit ceste ouuerture de terre n'estre auenue en vn instāt, mais auoir esté de toute enciēneré auāt la ville de Rome, puis surnōmée Curtie, pour ce q' Curtius Melius Sabinus s'y cacha en fuiāt la poursuite des Romains. Il soustiēt aussi que le simulachre ne respondit au cheualier, mais que ledict cheualier s'escria, Iunon lui auoir fait signe de la teste, qui fust cause que tous les autres dirēt puis apres

que la deesse lui auoit respõdu, lesquelles choses tous bons auteurs ne defendrõt comme autrefois auenues, mais seulement les excuseront comme dittes à quelque bonne fin. c'est pourquoy le mesme historien escrit qu'il faut pardonner aux anciẽs en ce qu'ils ont auãtagé les faiçts humains de quelque diuinité, pour mieux authentifier & rendre celebres les origines des villes: puis en vn autre lieu, que ce n'est mal faiçt de prendre les choses raisonnables pour vraies, quand elles sont fort anciennes. Terence Varron plus ancien & plus docte à mon iugement que ne sont ces deux là, nous donne trois histoires du lac de Curtius, toutes trois tirées de trois graues auteurs, la premiere de Proculus, disant ce lac auoir esté surnommé de Curtius qui s'y precipita, la seconde de Piso soustenant le nom lui auoir esté donné Curtius Sabinus, & la troisieme, de Cornelius, qui suiuant en ce l'opinion de Lucatius, afferme le lac auoir esté ainsi nommé du Consul Curtius, qui fust compai-
gnon

gnon de Genutius en son Consulat. Or
 combien que j'aie repris Valere au faict
 de ces miracles, si est ce qu'il ne doit estre
 calomnié, en ce que puis apres il adiousté,
 en parolles non moins vraies que graues,
 le scai (dict il) combien l'opinion des hō-
 mes est vacillante & douteuse en ce qui
 concerne le mouuement & le parler des
 dieux immortels, que quelques vns tien-
 nent auoir este veuz & ouis, d'yeux & d'o-
 reilles d'hommes, en quoi ie ne voudrois
 assurer aucune chose, c'est à ceux qui l'ont
 escrit d'en faire la maille bonne. Voila cō-
 me ces Gentils ont sobrement parlé de
 leurs miracles, & comme pirement que
 eux nos porteurs de Reliquaires, nos bul-
 listes & aduocats d'idoles font parler, che-
 miner & donner respōce à leurs images,
 ce que toutesfois les mesmes Gentils niēt
 plus sincerement, que les Chrestiens ne
 l'afferment: non que pour cela ie veuille
 deroger aucunement à la diuine & admi-
 rable puissance des Saints, car ie scai, Dieu
 merci, qu'autant de foi qu'un grain de

moutarde est grand, peut transporter les mōtaignes d'une place en autre: c'est pour quoi ie deffens leur honneur, mais ie ne puis endurer qu'avec leur puissance & sainte maniere de viure on mesle vne infinité de songes. Aussi ne scaurois ie me persuader les auteurs de ces legendes auoir esté autres qu'infideles, qui pour se mocquer des chrestiens ont mis ces fourbes en auant, & par gens supposez les ont fait tumber és mains des idiotz, & receuoir pour choses veritables: ou bien auoir esté quelques hommes fideles, qui sans science aucune n'ont eu hôte d'escrire des fables ridicules, non seulement des saincts bienheureux, & de la Vierge mere, mais aussi de nostre Seigneur Iesuchrist. Toutefois le Pape dict ces belles legendes, n'estre seulement qu'escritures Apocriphes, permettant qu'elles soient leues en l'Eglise, comme appartenantes à la pieté, & confirmatiues de la religion chrestienne, joinct qu'en icelles ne se trouue autre vice, que le deffaut du nō de l'auteur qui les a composées

posées, chose qui suffiroit pour les casser
& annuler quand il auendroit ainsi, car
toute bonne mōnoie doit estre frapée au
coin de son seigneur. Nous séparōs la faul
se d'auec la bōne, nous punissons ceux qui
la forgent, & ceux mesmes qui l'alouēt cō
tre les ordonnāces, pourquoy dōc souffrōs
nous que les faulses doctrines, ie di faulses
pource qu'elles cōtiennēt mēsonge, & ne
sont recōneues d'aucun auteur, soient
mēlées avec les bōnes & fructueuses? mais
pour reuenir à l'histoire de Siluestre, & fi
nalement la sentētier, ie di sa legēde n'estre
apocriphe, puis que le nō de son auteur
n'est inconnu, ce neantmoins qu'elle est
faulse, mēsongere, & indigne d'estre leue,
principalemēt és lieux esquels il est parlé
en icelle du taureau, du dragō, & de la le
pre de Cōstātin, pour laquelle refuter, or
que i'aie discouru beaucoup de choses, si
est-ce q̄ de surplus ie veux adiouster, l'Em
pereur Cōstātin n'auoir esté ladre, cōbien
que Naamā l'ait esté, car prou d'auteurs
l'ōt attesté de Naaman, mais vn seul ne se
trou-

ue qui l'ait verifié de l'Empereur, hors
 mis ce Grec incogneu qui en balbutie, au
 quel toutesfois il ne faut adiouster plus
 de foi, qu'à celui qui a songé l'Empereur
 Vespasian auoir eu ce nom des Vespes,
 c'est à dire des mousches guelpes nichan-
 tes en ses narines, ne qu'à celui qui a
 mis en auant l'auortement de Neron, c'est
 à dire, la grenouille dont Neron autresfois
 auorta, & qui a dict le lieu où ceste gre-
 nouille fust enseuelie, auoir esté nommé
 Lateran à latente Rana, pource que la gre-
 nouille y fust cachée. Bestiale ignorance,
 d'interpreter les termes en cette sorte, ie
 croi que les mouches & les grenouilles
 n'eussent vsé de si grâde ineptie, si elleseuf-
 sent sceu parler. Quant au bain qu'on lui
 voulut preparer du sang des petis enfans,
 & ce par le conseil des dieux Capitolins,
 ie ne m'arresterais beaucoup à le reprocher
 puis que de prime face il decouure son im-
 posture, car les dieux du Capitole ne par-
 lerent iamais, comment donc auroient ils
 commandé l'appareil de ce bain ? Mais il
 ne

ne conuiēt s'esmerveiller si les Papes sont iusques là grossiers qu'ils n'entendent ces choses, veu qu'ils sont ignorans des noms de leurs ancestres, & de ceux mesmes dōt ils sont qualifiez. Ils pensent que sainct Pierre fut appelle Cephas, comme estant chef des Apostres pour ce à leur iugemēe que ce vocable Cephas, est tiré du Grec κεφάλη, en quoi nous ne pouuons excuser leur ignorance, car Cephas est nom Hebraïque signifiant autant que κήρυξ ou que πέτρος en grec. Petrus & petra sont termes grecs, pour ce ceux là qui donnent l'etimologie de petra, comme si c'estoit autant que pede trita, faillent aussi lourdement que les autres, qui pour distinguer le metropolitain de l'Archeuesque, veulent le metropolitain estre ainsi dict à cause de la commensuration & grandeur de la ville, en laquelle il tient son siege: car ce n'est de là qu'il emprunte son nom, mais du grec μητροπολις qui signifie mere cité. Pareillemēt le mot de Patriarche ne vaut autant que pere des peres, le mot de Pape

n'est tiré de l'interiection admiratiue *pé*, la foi n'est dicté orthodoxe, pour estre
 foi de droite gloire, comme neantmoins
 quelques vns soustiennent trop imperti-
 nemment. Je laisse beaucoup de sembla-
 bles inepties, de peur que l'on ne me iuge
 vouloir generalmente mesdire des Pa-
 pes, sous l'ombre de la faute de quelques
 vns d'iceux, qui n'ont peu descouvrir la
 mensongiere donation de Constantin,
 ores que la fallace ait esté forgée en la bou-
 tique d'un de leurs personniers. Mais vo⁹
 direz possible, pourquoi est ce donc que
 les Empereurs auxquels la donatiō est tāt
 preiudiciable, ne la desauouent à pur & à
 plein? pourquoi au contraire la gardēt-ils?
 pourquoi la tiennēt ils pour veritable &
 saincte? & sur ce poinct ie vous demande-
 rai de quel Empereur vous entēdez: car si
 c'est de celui de Grece, (qui à vrai dire a e-
 stē le legitime Empereur,) ie vous nierai
 pleinemēt qu'il ait aduoué cette donatiō:
 si c'est de celui d'Italie, ie pourrai le confes-
 ser: entendu que cet Empereur fut selō le
 dire

dire d'aucuns installé gratis en ce degré d'honneur p le Pape Estienne, qui priua l'Empereur Grec de ce qu'il pouuoit tenir en Italie, à cause qu'il ne l'auoit secouru cōtre Didier roi des Lōbars, & le cōfera à Charlemagne, de sorte q l'Empereur eut plus de prouffit du Pape q le Pape de lui. Toutefois ceux qui ont mieux iugé, nous ont laissé par escrit, que le Senat & le peuple romain voias toute l'Italie troublée par le Roi des Lōbars sās qu'ils peussent estre secourus de l'Empereur de Grece, cōfererēt l'épire Occidētal à Charlemagne apres q il les eut deliurez de la tyrānie de ce Roi, & q leur electiō fut cōfermée p l'Euesque de Rome, q ne dōna ne trāsfera l'épire qui n'estoit pas à lui. Charlemagne inuesti de cet épire, dōna lors à l'Eglise de Rome plusieurs terres & chasteaux, sans toutesfois renōcer à la souueraineté d'iceux, & ores qu'il fut grādemēt deuot, si est ce qu'il retint la puissāce de nōmer & īstaler l'Euesq de Rome, ainsi qu'il est manifeste au saict canō. Sō fils Lois surnōmé le Piteux, ratifia

la donation de son feu pere, & bailla let-
tre authentique d'icelle, laquelle toutes-
fois j'estime plus supposée que vraie, &
tout homme de bon iugement n'en pen-
sera autre chose, si de bien pres il l'esplu-
che. La teneur est telle:

Le Loys Empereur Auguste des Romains, ac-
corde par le present contract de nostre confir-
mation, à toi saint Pierre Prince des Apostres,
à ton vicaire Paschal nostre souuerain Pontife,
& à ses successeurs pour tout iamais, ce que par
nos predecesseurs a esté mis en la puissance &
pleine possessiõ de l'Eglise romaine: Icauoir est la
ville de Rome avec son duché, ses bourgades, ses
seigneuries, territoires, plaines, montaignes,
ports de mer, & toutes les autres villes, citez, &
chasteaux qu'elle peut auoir en la Toscane.

Qui te meut Empereur tresauguste, de re-
faire paction avecques ce Paschal? ou de
ratifier ceste donation ia par nous reprou-
uée? Il fault si ta confirmation est vraie (ce
que pourtant ie n'estime, car ce texte n'est
aussi faulxement attribué, que l'epistre In-
ter claras, à l'Empereur Iustinian, laquelle
l'abition de l'Eglise Romaine a fait inse-
rer

rer au tiltre, *De summa Trinitate, & fide catholica.*)
 qu'il y ait quelque collusion en icelle :
 Car ce que tu lui ratiffies est tien, ou
 non. S'il est tien, comme presumes-tu de
 lui donner ce qui est tien, c'est à dire qui
 est du propre de l'empire, dont tu n'es seu-
 lement que vsufructier ? S'il n'est tien,
 mais acquis de longue main aux Papes &
 en leur possession nullement inquiétée,
 pourquoi t'ingères-tu de le ratifier ? Voi-
 ie te prie la part qui te restera, si vne fois
 tu as perdu le chef de ton empire, duquel
 seul les Empereurs sont appelez Ro-
 mains. Mais passons outre, & me di, s'il te
 plaist, si ce que tu as en ta possession outre
 la ville de Rome ia par toi adiugée à l'E-
 uesque Paschal, est à toi ou à lui ? tu respon-
 dras à mon aduis, qu'il est à toi : i'infererai
 donc la donation de Constantin n'estre
 aucunement vallable, puis que tu posse-
 des ce qu'on lui a donné : car si elle est val-
 lable, à quel propos se despouillera le Pa-
 pe d'une part de ses biens pour t'en faire
 iouir ? l'enten bien, vous voulez sous l'om

K

bre de ceste paction, faire vne collusion
 & tromperie, afin que imitateurs d'Achil-
 le, & de Patrocle, vous partagiez vous
 deux les richesses de Troie, c'est à dire,
 l'empire Romain desmembré par vous,
 de celui d'Orient. Mais que ferai-je? me
 diras-tu. Me mettrai-je en effort de re-
 gagner par armes, ce que le Pape posse-
 de il est plus puissant beaucoup que ie ne
 suis. Le repeterai-je de droit? le n'y ai
 que celui qu'il plaist au Pape de m'otroi-
 er: entendu que ie ne suis paruenue à l'em-
 pire par successiō ou heritage, mais seule-
 ment par vne cōuentiō qui me fait Empe-
 reur, pourueu que ie promette au Pape de
 lui laisser la portiō entiere. Alleguerai-je
 l'Empereur Cōstantin n'auoir autrefois
 enrichi les Papes de son empire? Ce fai-
 sant i'auantagerois beaucoup l'Empereur
 de Constantinople, & me forclorrois du
 droit que i'y pretens, car le Pape prote-
 ste en me faisant Empereur, qu'il m'esta-
 blit son vicaire au gouuernemēt de l'em-
 pire, duquel il me debouterā, si comme
 son

son vassal obeissant ie ne le laisse iouir pacifiquement des seigneuries desquelles il dict les deuanciers auoir esté paisibles possesseurs. Croi toutesfois Valla, si i'auois en mes mains la ville de Rome, la Toscane, & les autres places vsurpées par le Pape, que ie le terois me suiure aussi tost pour me faire la cour, que maintenant ie suis contraint lui faire, & que pour neât il me chanteroit les faulses donations de Paschal & de Siluestre. Mais quoy, ie n'ai esperance aucune de conquerir Rome, ne les autres villes qu'il vsurpe, c'est pourquoy ie lui cede ce que ie ne puis auoir, & pourquoy ie ne veux m'enquerir de son droit plus amplement, ioint que la chose appartient plus à l'Empereur de Grece, qu'elle ne fait à moi. Maintenant ie te tien pour excusé, Empereur debonnaire, & les autres aussi qui en ce faict se monstrent tes semblables, de la paction desquels faicte avec les Papes s'il faut disputer au vrai on ne trouuera qu'une trop abiecte obeissance en eux, & vne trop arrogante ambition.

K ij

en messieurs les Pontifes. L'Empereur Sigismond Prince fort vertueux en son ieune age, mais nō si belliqueux en sa vieillesse, passa en Italie accōpagné de peu d'hōmes pour estre coronné du Pape : aiāt sejourné sept iours à Rome, il fust mort de male faim, si le Pape Eugene ne l'eut nourri, mais non gratuitement, ny à bō marché, car auant que lui mettre la corōne sus la teste, & lui fournir viures pour son train, il lui feit nō seulemēt ratifier la donatiō de Constantin, mais plus par force, que par autre voie, donner encore vne fois ce que ledict Constantin auoit conferé à l'Eglise Romaine, autrement le pource Sigismond fust retourné en son pais chetif & malheureux. Chose bien fort estrāge, que celui là soit coronné Empereur & Roi de Rome, qui toutesfois n'a riē en la seigneurie de Rome, ains q̄ a cedé tout son droit à celui qui lui baille la couronne d'Empereur, voire lui a ratifié la donatiō, laquelle estant vraie ne laisse audit Empereur puissance aucune ni autorité en son empire.

En

En quoi toutefois ie m'esmerueille beaucoup de l'arrogance du Pape, qui vsurpât cōtre droit & raison, le priuilege de coroner les Empereurs, en fraude le peuple Romain auquel il appartient. Qui plus est vsât de puissance absolue priue l'Empereur grec de toute l'Itale, & des prouinces d'Occidēt, esquelles pour pallier son fait il instale vn autre Empereur selon son bon plaisir, lui laissant seulement ce titre honorable, & s'e reseruāt le prouffit: ce q̄ iuridiquement il ne peut faire, car sil le pouuoit, à quelle raisō trāsigerait il avec les Empereurs, lors qu'il leur baille la corōne? Pour ce sache hardimēt tout Empereur du iour d'hui, c'est à dire, tout seigneur auātagé de ce beau nom de Monarque Romain, qu'il n'est à mon iugemēt ne Cesar, ny Empereur, ny Auguste, s'il ne tient son empire à Rome, ou pour le moins s'il ne s'efforce de recouurer ceste ville, siege anciē & principal de son empire. Car les Cefars qui de bien pres ont suiui l'Empereur Constantin, n'ont iamais esté asermentez par les

K iij

cauteleuses inuentiōs des Papes, cōme ont
 esté les Empereurs modernes, seulement
 ils protestoient non au Pape, mais au Se
 nat romain, de faire en sorte q̄ la grādeur
 de l'ēpire, ne diminueroit aucunemēt ains
 qu'ils l'augmēteroiēt de tout leur pouuoir
 dōt toutesfois il ne faut estimer avec quel
 ques mal instruits en la langue latine que
 le nō d'Auguste leur ait esté dōné pource
 qu'ils accroissoient l'ēpire de Rome, mais
 plustost pource qu'ils estoient cōme sacrez
 & diuins, ce terme ne signifiait autre chose
 que *αὐξάνω* en grec. Le Pape à plus grāde
 occasiō se pourroit appeler Auguste, si l'e
 nergie du mot emportoit accroissement,
 car on voit cōme il est entētif à augmēter
 son bien, quād pour accroistre le tēporel,
 il ne diminue seulemēt, mais perd & gaste
 le spirituel, cōme fait Boniface qui par trō
 perie & fraude s'ēpara de la Papauté, en de
 posseda le Pape Celestin, puis y regna, cō
 me vn liō, & mourut comme vn chien en
 ragé. Ce sainct pere, se voulāt aider de la
 faulse donation de Constātin, pretēdit cō
 tre le Roi Philippe le Bel le roiaume de

Frâce appartenir à l'Eglise romaine, mais le roi Philippe le fait prendre au corps dās la ville d'Ananie, puis emprisonner à Rome, où il deceda pēdāt qu'ō lui faisoit son proces. Ses successeurs Benedic & Clemēt monstrent puis apres qu'iniustement il auoit pretendu le roiaume de Frâce, & reuoquerent en doute ceste donatiō: cōme font aussi tous autres Papes, q en chaque sacre ou coronemēt d'Empereur, insistent par tous moiens que leur donatiō soit cōfirmée, ce qu'ils ne feroient si importunément, n'estoit qu'ils la connoissent faulse & se deffient du droit d'icelle, en quoi veritablement ils travaillent en vain, car ceste donation ne fust oncques faicte, & ce qui ne fut oncques, ne peut estre cōfirmé: pource quād les Cefars dōnent quelque chose aux Papes, ils le dōnent trōpez & de ceuz p l'exēple de Constatin. Toutefois pour vous gratifier en quelq sorte, je suis content vous accorder aucuns poincts, qui nonobstant ne furent oncques, & qui n'ont peu estre, c'est que Constantin a fait

K. iiii

donation à Siluestre de l'empire d'Occident, & que Siluestre l'a anciēnement possédé, mais que puis apres lui ou quelcun de ses successeurs en a perdu la possession. Vous scauroi-je accorder chose plus grande ou plus auātageuse, pour biē deffendre vostre parti? si est ce que cela presuppōsé, vous ne pourrez par aucū droit soit diuin ou humain, recouurer ne repeter ce qui vo⁹ sera decheu de ladite possēssiō. Quāt au droit diuin, nous scauōs, qu'ē la loi Moisaïque le Iuif ne seruoit au Iuif que par l'espace de six ans, & qu'au septiēme il estoit mis en liberté: d'auātage, q̄ les heritages vēdus retournoiet à leur premier seigneur, l'ā cinquātiēme de leur vēditiō, qui estoit l'an du Iubilē: cōment dōc voulez vous q̄ en ce tēps de grace, les Chrestiens demeurēt esclauēs & serfs perperuels du vicaire de Iesuchrist, q̄ tous les a mis en liberté? les voulez vous remettre en seruitude apres qu'ils en ont esté rachetez par nostre Sauueur, & que par si long tēps ils ont ioüi de leur franchise honeste? ie me deportē d'ē-

scri-

scrire en ce lieu la violence excessiue, la ty-
 rānie barbare, & l'iniustice extraordinai-
 re, dōt plusieurs Prelatz abusent en nostre
 chrestieté: si le temps passé nous ne l'auons
 apperceu, dernièrement nous l'auons peu
 veoir en ce mōstrueux Cardinal & Patriar-
 che Ieā Vitellesqui, qui a employé le glaïue
 dōt S. Pierre couppa l'aureille de Malchus,
 à espādre le sang des pources chresties, puis
 a eprouué en soi mesme le violent effort
 dudiēt glaïue. Que s'il à esté loisible aux
 enfans d'Israel, d'abandonner la maison
 de Dauid & de Salomon Rois ointz & sa-
 crez par les Prophetes enuoiez de Dieu, &
 de prendre autre parti à cause des charges
 trop pesantes, que la posterité de ces deux
 Rois mettoit sur les espaulles de ce peu-
 ple: pourquoi ne quitterons nous l'obeis-
 sance que cette tyrannie Papale, & que
 ces Prelatz trop rigoureux veulent tirer
 de nous? veu qu'ilz ne sont, & ne peuuent
 estre Rois, mais que de pasteurs fidelles
 sont deuenus brigands & larrons d'ames.
 Quāt au droit humain, il me semble que

les Papes ne s'en peuuent seruir, pour recouurer par armes ce qu'autrefois on leur aura retranché de leur possession : Car il n'y a droit aucun qui nous autorise de iuridiquement prendre les armes, ou s'il y en a quelqu'un, il dure seulement pendant le temps que nous possédons les choses conquises : entendu qu'il n'y a plus de droit quand la possession est perdue. Suivant cela nous ne repeterons en iustice, ceux que nous arrestons prisonniers au fait de la guerre, si d'avanture ilz eschappent de nos mains, ne le butin que nous auons amassé, si les premiers maistres viennent le regaigner. Pareillement les mouches à miel, & quelques autres especes d'animaulx ne se peuuent repeter de droit, si d'une demeure particuliere se sont volontairement transportez en un autre lieu pour habiter. Comme est ce doncq que le Pape aura droit de s'asugertir les hommes, qui sont non seulement libres, mais seigneurs & maistres des animaulx vfans de la liberté susditte ? Il conuiendrait pour ce faire, qu'il

qu'il fust homme lui seul, & que tous les autres ne feussent que bestes brutes. Ne m'allegue sur ce point, les Romains auoir iustement guerroié les autres nations, & auoir droitement supprimé leur franchise, de peur que par toi ie ne sois cōtrainct de lacher quelque parolle picquante contre mes seigneurs & maistres. Je scai qu'il n'y a delict si grand, soit de Prince, de commune, ou de quelque notable citoien, qui merite vne seruitude perpetuelle, voire entre les barbares, qui ne captiuēt si etroitement ceux qu'ilz surmontent en guerre, que la chesne ou la prison leur demeurera à iamais. Nous en pouuons auoir infinis temoignages dans les histoires modernes & anciennes. Qui plus est, la loi de nature ne veut endurer qu'un peuple subiugue l'autre, elle veut bien qu'il l'exorte & enseigne, mais non qu'il lui commade, ou face force aucune: si d'auanture en ce faisant il ne se veut despouiller de toute humanité, pour suiure le naturel des bestes sauuaiges, qui font vne sanglante bouche

rie des moins puissantes, comme le lyon des moindres à quatre piedz, l'Aigle des moindres oiseaux, & le Daulphin de la menuise qu'il rencōtre en la mer. Encores ces animaulx pardonnent à leurs especes, & n'y a sus la terre beste si fort cruele à qui son image ne soit sainte, comme dict Fabius qui nous doit estre vn exemple de ne nous armer les vns contre les autres, nommēt quād nous sommes dediez à vne mesme religion & sainteté. Or i'ai tousiours oui dire, que les guerres se font ordinairement pour quatre raisons, la premiere pour se venger de l'iniure laquelle on a receue, & pour deffendre ses amis, la seconde pour le temps a venir ne tumber en quelque inconuenient, si d'auanture les forces de l'ennemi se laissoient croistre trop à son auantage, tiercement pour butiner les biens d'autrui, & quatemēt pour acquerir hōneur & gloire: desquelles quatre raisons la premiere se mōstre assez honeste & raisonnable, la seconde en a quelque apparence, mais les deux autres sont
du

du tout illicites. Les anciens Romains ont souuentefois esté trauaillez par guerres, mais se deffendans courageusement ilz ont veincu les autres, tellement qu'il n'y a prouince qui n'ait esté surmontée par leurs armes, si à tort ou à droit, i'en laisse le iugement aux autres, car il ne m'appartient de les accuser comme aians iniustement combatu, ne de les absouldre comme aians iuridiquement versé au fait des guerres. Je dirai seulement que les Romains ont molesté les estrangers en la mesme facon, que lesditz estrangers ou leurs Rois & Princes ont molesté les autres peuples: & que les estrangers se sont par armes retirez de l'obeissance des Romains aussi iustement, que lesdits Romains les auroient iustement reduitz en leur puissance. Parquoi s'il a esté licite aux nations autrefois veincues par le peuple Romain, de ne plus obeir à Constantin, voire au mesme peuple Romain qui est le vrai Empereur (car l'Empire n'appartient si bien aux Césars inutiles qui ont tout gasté par leur ty

rānie, ny à leuts hoirs & successeurs, qu'il
 fait au peuple vertueux qui l'a acquis par
 l'effusion de son sang) il ne sera moins per-
 mis ausdittes nations de se distraire de ce-
 lui qui par cautele & fallace a succédé au
 droit de Constantin: c'est à dire, du Pape.
 & pour parler encor plus hardiment, s'il a
 esté loisible aux Romains de chasser Con-
 stantin, cōme ils ont fait Tarquin, ou de le
 tuer, comme Iule Cesar, à plus forte raison
 le droict permettra ausdicts Romains, &
 aux autres nations de tuer celui qui telle-
 ment quellement aura succédé à Constā-
 tin. Mais ie m'esloigne vn peu de mō pro-
 pos, & toutefois ie discours la verité, pour
 ce afin de reprendre mes erres & n'estre ac-
 cusé comme extrauagāt, ie ne veux con-
 clurre autre chose de tout mō dire, si non
 que c'est vne grande ineptie de vouloir
 vser de droict ou de coustume verbale, és
 choses maistrisées par la force des armes:
 joint que ce qui est conquesté par telle for-
 ce, se perd puis apres par vne semblable.
 Les Gots, qui ne furent oncque assuiettis

à

à l'empire Romain, entrans en Italie en chasserent les anciens peuples, y occuperent plusieurs prouinces, & s'y habituerēt avec le temps: pendant lequel si quelques villes non secourues, mais abandonnées par l'Empereur, furent iusques là pressées que force leur fut pour rembarrer ces barbares eslire vn Roi, souz la conduicte duquel les habitans desdites villes emporterent quelques victoires, ie voudrois bien scauoir si puis apres ils despouillerent leur Roi de sa principauté: ou s'ils voulurent les enfans d'icelui, non moins recōmandables pour la vertu de leur pere, q̄ fauorables pour la leur propre, viure cōme personnes priuées, afin de se mettre encor en l'obeissāce de l'Empereur Romain, qui ne les auoit secourus en leur grāde necessité. Si Cōstātin, ou quelq̄ autre Cesar maintenant resuscité, voire si le Senat, & le peuple de Rome, vouloient repeter ces villes en vn tel iugemēt, q̄ fut celui des Amphitriōs en Grece, ie croi q̄ de premiere entrée ils seroiēt deboutez de leur demāde, entēdu.

que les habitans d'icelles allegueroient cōme anciennement ilz auroient esté abandonnes des Empereurs, cōme ilz auroient esté long tēps gouvernez par autres Princes, que par eux, & qu'à raiſon de ce ilz ne ſeroient tenus de reprēdre leur ioug, puis qu'une fois en auroient esté hors. Donc ſ'il n'eſt permis à l'Empereur ny au peuple de Rome, de iuridiquement rentrer aux ſeigneuries autrefois par lui perdues, ou de ſeulement les repeter comme ſiennes encore moins ſera loifible au Pape d'y pretendre aucun droit, apres qu'une preſcription de temps l'en aura depoffedé. Je di d'auantage, que ſi quelques nations & provinces dependantes de la ville de Rome, ont eu autrefois iuſte occaſion de ſ'eſtablir vn Roi, ou de ſe former vne republique, à fin de ſe decharger de la tyrannie de quelques Empereurs, qu'à plus forte raiſon les Romains Bolonnois, Peruſins, & autres peuples maintenant affligez par la tyrannie Papale, ſe peuuent ſequeſtrer de ſon ambitieufe domination. Nos aduerſaires

faictes repoulsez de leurs deffences, c'est à dire, ne pouuans plus defendre la donatiō de Constantin, pource qu'elle n'a iamais esté, ou ores qu'elle eut esté, pource que touteffois elle est ia annullée par certaine prescription de temps, se remparent d'un autre bouleuard, & nous quittans la ville se retirent au chasteau pour y estre mieux asseurez, mais la munition leur y sera si courte: que bien tost affamez seront contrains se rendre à nostre merci, & confesser la verité. Leur dire est, que l'Eglise Romaine a droit de prescription en ce qu'elle possède: pourquoi est ce donc qu'elle repete les terres, esquelles les autres seigneurs ont droit de prescription, & non le Pape? si elle a prescription, pourquoi est ce que tant de fois elle traueille apres les Empereurs, pour la confirmation de son droit? pourquoi met elle en auant les ordres & permissions consecutiues des Césars? Il me semble que c'est, pource que sa prescription est faulse, car tout possesseur de mauuaise foi, & qui n'a titre vallable, ne peut vser du droit de prescription. Or

L

c'est chose certaine que le Pape est possesseur de mauuaise foi, ou pour le moins de foi temeraire & folle, si d'auanture il veut nier la mauuaise, & se couurir de ce qu'il a possédé iusqu'à ce iour le bien de l'empire, par ie ne scai quelle ignorance de faict & de droict. En quoi veritablement son ignorance ne peut estre excusée, car quāt au faict, la chose est toute euidente, que Constantin ne donna oncques la ville de Rome, ne les prouinces que le sainct pere vsurpe, & l'ignorance de ce appartient mieux à vn idiot, qu'à vn souuerain Pontife. Quant au droict, il n'y a si gros Chretien qui n'entende assez, l'Empereur Constantin, ou autre n'auoir peu iuridiquement donner, vn si grand bien comme est le reuenu de ces riches prouinces, & le Pape aussi ne l'auoir peu raisonnablement accepter. Ainsi la foi temeraire c'est à dire, la folle creance du Pape en ce faict cy, ne lui donnera droict aucun és reuenus, desquels il n'eust empli ses bouges s'il eust esté bien sage. Au contraire, puis que i'ay suffisamment prouué, la possession

sion n'auoir esté fondée, que sur ignoran-
 ce & folie, il me semble qu'il doit desister
 d'y pretendre aucun droit, & quicter par
 vne certaine connoissance ce que mal &
 à tort son ignorance lui auoit conferé.
 Pour dire plus clairement, il m'est aduis,
 qu'il doibt restablir & rendre non seule-
 ment ce qu'il a possédé iusqu'à ce iour,
 mais aussi tous les fructs leuez & per-
 ceuz, s'il ne veut conuertir son ignoran-
 ce en vne fraude malicieuse, & de posses-
 seur de folle foi se transformer en posses-
 seur de foi mauuaise & desloiale. Pource
 qu'il ne m'allegue plus la prescription de
 quatre ou de cinq cens ans, car il n'y a es-
 pace de temps tant long soit il, qui puisse
 effacer ou abolir le vrai titre & le droit,
 que nous auons en nos biens: & ceux qui
 disent autrement, se monstrent mal ver-
 sez en la cognoissance du droit diuin. Je
 voudrois bien scauoir si estant pris par les
 Barbares, & retenu si long temps en leur
 prison, que mes parës m'estimassent mort
 l'on me debouteroit de la demande de
 mon patrimoine, lors que cent ans expi-

rez, ie retournerois au pais, & demanderois rentrer en l'heritage de mon pere. Ne seroit ce fait trop inhumainement, si i'en estois frustré? Ainsi lisons nous de lephthé capitaine des enfans d'Israel, qui respondit aux Ammonites contendans pour la terre estendue depuis les frōtieres d'Arnō iusqu'au fleuve Iordain, ceste terre auoir de toute anciēneté appartenu aux Amorrhéens, en quoi il n'allegua la prescriptiō de trois cens ans, que les enfans d'Israel auoient possédé ladiēte terre, estimant lui estre assez de mōstrer ce pais auoir esté du propre des Amorrhéens, & non des Ammonites. Il ne faut donc se fonder sur la prescriptiō du tēps, pour veriffier le droit & la seigneurie que le Pape pretēd sur les chrestiens, car c'est reférer ce qui se pratique en choses muettes & irraisonnables, aux hommes muets & raisonnables, la seruitude desquels est de tant plus insupportable, que plus elle est de lōgue dūée. Ioint que les bestes naturellement faites pour obeir, ne veulent endurer prescription aucune, ains enfermées & closes en quelque lieu

lieu se mettent en liberté, si tost que l'occasion se presente: qui me fait esbahir du grand prettre de Rome, qui veut tyranniquement dominer sur les hommes, sans qu'il leur soit permis se mettre en liberté, voire qui s'efforce les assuiettir non par droit aucun, mais par violence & guerre, en quoi nous descouurons y auoir en lui plus de malice beaucoup que d'ignorâce. Mais quidi les Papes de nostre temps s'excusent sur leurs deuanciers, qui pour s'emparer de Rome, & de plusieurs autres villes, ont fait tout le semblable: encor de fresche memoire, vn peu auant que ie prins se naissance, Boniface neuueme, en nom, & en malice representant Boniface huitieme (au moins s'il est loisible de nōmer Bonifaces ceux qui se plaisent à perpetrer infinis malefices) occupa l'empire Pontifical par vne fraude inaudite, puis à l'exemple de Tarquin abbatant avec vne houssine les plus hautes testes des pauots, fait tuer & occire les principaux de Rome, qui auoient indignement porté sa maniere de faire. Son successeur Innocent, voulut

faire le semblable, mais il fust chassé de Rome. Je ne veuil m'arrester à tant d'autres, qui n'ont iamais possédé la ville de Rome qu'a force d'armes, & à raison de ce ont donné grandes occasions aux citoyens d'icelle, de se reuolter toutes & quantes fois qu'ils en ont eu le moien: comme fait Eugene il n'y a que six ans, lors que les Romains l'assiégerent en son Palais, en intention de l'y tenir enfermé, iusqu'à ce qu'il eust pacifié les ennemis estans deuant la ville, ou qu'il eust rendu le gouvernement d'icelle aux citoyens, ce que le mal animé Pontife ne voulut oncques faire, ains aima mieux abandonner la ville en habit dissimulé, & avec vn seul valet, que de gratifier aux Romains le sollicitans d'une chose bien iuste & raisonnable. Autant pouuons nous estimer des autres villes, auxquelles le Pape deueroit plustost rendre leur premiere liberté, que les tenir en seruitude, car si le chois leur estoit proposé, il n'y a doute aucune, qu'elles n'aimassent mieux viure en pleine franchise, que seruir à vn prettre. Les
anci-

anciens Romains ne furent iamaïs rigoureux aux peuples qu'ils auoient conqueſtez, ains ſouuentesfois les remirent en leur premiere liberté : Titus Flaminius nous en ſera bon teſmoin, qui aiant retiré toute la Grece de la main du cruel Antiochus, la laiffa iouir de ſes lois, franchiſes & priuileges, ſans aucunement l'aſſeruir, & monſieur le Pape ne fait qu'eſpier les moiens de ſupplanter la liberté des peuples d'Italie, c'eſt pourquoy ils ſe reuoltent ordinairement contre lui, quand ils en ont le moien, ainſi que nous pourrions aiſément faire voir par ceux de Viterbe, Florence, Bolongne, Sienne, Ancone, Peruſe, & Rauenne, ſi le diſcours n'eſtoit trop long. Que ſi quelquefois ces peuples ſe ſont ſoubmis à l'empire Papal, à cauſe de quelque vrgente & forcée neceſſité, (comme il peut aduenir) ce n'eſt pourtant à dire qu'ils l'aient faiât en intention de toujours y demeurer tellemēt eſclaues, que puis apres il ne leur fuſt permis ſe retirer de ce ioug, & d'engendrer des enfans libres & affranchis. Car

quelle iniquité seroit ce, de franchement
se soumettre au Pape pour estre gouuer-
nez, & puis apres de ne s'en pouuoir reti-
rer, quād on verroit son mauuais gouuer-
nement, & les iniures de messieurs ses offi-
ciers ? Il me semble que la chose seroit e-
quitable si on lui disoit ainsi, Pere saint,
nous nous sommes offerts libremēt à toi
pour estre gouuernez, maintenant nous
ne voulons de ton gouuernement, ne de
celui de tes officiers, qui nous foulent &
oppriment: pource aduison. ce qui a esté
mis & receu, & que chascū ait le sien. Dieu
nous soit tesmoin, si ce n'est ta barbare ty-
rannie, qui nous faict esleuer contre toi,
ainsi que feirent anciennement les enfans
d'Israel contre le malheureux Roboam,
car tu as rau toute nostre substance, tu as
pillé nos temples, despouillé nostre Repu-
blique, violé nos femmes & nos filles, tu
as rempli nostre ville de sang par tes guer-
res ciuiles, ce que dauantage ne scau. ions
endurer, & pour ce ne t'esbais si nous ne
faisons le deuoir d'enfans en ton endroit
puis que tu ne fais celui de pere au nostre.

Cc

Ce peuple (ô souverain Pontife) t'auoit
 choisi pour son pere, ou si la chose t'est
 plus agreable, pour son seigneur gracieux
 non pas pour son ennemi & bourreau in-
 humain, comme maintenant tu te mon-
 stre, en quoi ores qu'à bõ droit nous puis-
 sions vler d'une iuste vengeance, & te præ-
 dre au corps pour te punir, si est ce q nous
 ne suiurons ta cruauté en ce fait, & ne præ-
 drons les armes contre toi, ains comme
 vrais chrestiens adopterõs vn pere ou vn
 seigneur qui te succedera. Car s'il est licite
 aux enfans charnels & legitimes, de se se-
 questrer de leurs peres inhumains & cru-
 els, pourquoi nous sera il deffendu d'abâ-
 donner vn pere adoptif, qui nous traite
 si mal? Fais le deuoir de vrai Põtif, de vrai
 Prettre & d'Euesque, sans installer ton sie-
 ge au Septentrion, comme vn autre Luci-
 fer, pour de ce lieu nous foudroier par tes
 cuisans tonnerres, & ruiner toute la chre-
 stienté. Mais quel besoin est il de plaider
 d'auantage en cause si manifeste? le sou-
 stien en somme, l'Empereur Constantin
 n'auoir faict vne si immense donation, &

le Pape de Rome, ne se pouuoir aider du droit de prescription, ou bien quand l'un & l'autre seroit vrai, neantmoins le droit que Constantin auoit en la donation, & celui que le Pape auoit en la possession, estre maintenant aboli & perdu par les iniquitez de ceux qui sont entrez en ladite possession: puis qu'à leur seule cause, toute l'Italie & plusieurs autres prouinces de la Chrestienté, sont cheutes en ruine. Si la fontaine est amere, aussi est le ruisseau. Si la racine est infecte, aussi sont les rameaux, pour y remedier, il est besoin, si le ruisseau est amer, de fermer la fontaine, & si les rameaux se trouuent infectez, de couper la racine. Semblablement il conuient abbatre & supprimer la puissance Papale, qui est la source produisante en nostre Chrestienté, tant de maux, de guerres, d'effusions de sang, de diuisions, de dissolutions, de simonies, & d'iniustices. Pource ie publie à haute voix, sans respec-
ter aucunement les hommes (entendu que Dieu porte ma cause) qu'il n'y a eu Pape de mon temps qui ait esté sage & fidel-

le dispensateur de sa charge, tant s'en faut qu'il ait religieusement distribué le boire & le manger deu à la famille de Iesu-christ. Au contraire il a faict la guerre aux peuples viuans en paix, il a suscité mille diuisions entre les Rois & Princes, reueillé les trahisons, amassé thresors en grande quantité, & prodigalement pendu, les biens çà & là pillez par sa malice, de sorte qu'il peut estre appellé deuorateur du peuple, comme Achilles disoit d'Agamennón. Qui plus est, il a vendu & prophané les choses spirituelles, ce que Verres & Catilina, voire les plus sanglans meurdriers qui furent oucques au monde, n'ont osé attenter. Puis quand quelques bons personages lui ont remonstté les fautes, pour le mouuoir à quelque repentance, il les a publiquement auouées, & se glorifiant en son iniustice a dict, lui estre loisible de par tous moies retirer le patrimoine donné par Constantin à l'Eglise de Rome, des mains de ceux qui le possederoient. Comme si par ce bien recouuré la Religion Chrestienne,

deuoit estre beaucoup plus saincte, & nō
 plustot souillée de cent mille pompes pail-
 lardises, & meschancetez, que l'abondan-
 ce des biens ordinairement engendre en
 nostre eglise. Mesme pour le recouure-
 ment des membres de la pretendue dona-
 tion, il ne se feint de piller iniquement les
 thresors des gens de bien, & de plus ini-
 quement encor les employer en la nourri-
 ture & entretien de plusieurs gendarmes,
 tant de cheval que de pied, qui à son auen-
 ruinent le païs, pendant que les pources
 membres de Iesuchrist meurent de faim,
 & de froid. Ce faisant nostre sainct pere
 n'entend pas, qu'en voulant vŷurper le biē
 des seculiers, il les force & contrainct par
 son exemple, de piller le bien des ecclesia-
 stiques, pour se deffendre contre lui. Ainsi
 tous mal viuans, & tous hommes qui au-
 iourd'hui sont sans religion aucune, excu-
 sent leur impietē sur les Papes, & sur les
 Cardinaux, desquels ils alleguent la vie
 pour miroir exemplaire de leur iniquitē:
 de sorte que nous pouuons accommoder
 au Pape & aux siens, ce qu'Esaie, & sainct
 Paul

Paul ont autrefois escript, à scauoir que le nom de Dieu, est par leur moien blasphemé entre les Gentils: car ores qu'ils enleignent les autres, si est ce qu'ils ne s'enleignent eux mesmes, ores qu'ils preschent qu'il ne faut desrober, si est ce qu'ils pillent de tous costez, voire sont sacrileges, & ores qu'ils dient toute idolatrie deuoir estre abominable aux hommes, si est ce qu'ils se font idolatrer en leur Pôtificat, sans que les malheureux daignent honorer le grand Pontife nostre souuerain Dieu. Si donc le peuple Romain perdit au moien de ses richesses son ancienne liberté, si Salomon par icelles tumba en idolatrie, qui nous empeschera de croire, le Pape, & son clergé deuoir à cause de tant de biens cheoir en semblable inconuenient? Pour ce à mon iugement, ceux là font grande iniure à saint Siluestre, qui l'estiment auoir eu tant de richesses en sa possession, comme si Dieu lui eust voulu permettre ou donner le moien, d'executer vne infinité de tyrannies, de dissolutions, de pailardises, & de pompes, à cause de ses grans

biens. Je n'endurerai que l'on face vn registre contumelieux, des principautez & seigneuries faullement attribuées à ce saint homme, entédu que tous bons seruiteurs de Dieu, tous vrais Prelatz, & tous bons religieux ne se chargent de telles mōdanitez. Siluestre ne posseda que bien peu de biē, aussi ne feirēt les successeurs les saints Euesques de Rome, la pretence desquels a esté reuerée, voire des plus Barbares, ainsi que l'on a escrit du saint Pōtife Leō, qui modera la cruauté de Totilla, laquelle toutesfois les armes des Romains n'auoient sceu flechir aucunemēt. Mais d'autāt que ces bons peres ont esté saints & vertueux en leur charge, d'autant nos modernes Euesques abōdans en richesses, & voluptez trauaillent d'estre fols, cruels, & vicieux, voire d'esteindre par leur mauuaise vie, la sainteté de leurs predecesseurs: ce que les bōs chrestiens ne doiuent endurer. Nō toutesfois que ie veuille en ceste oraison premiere, animer tellement les Princes & les peuples de la chrestienté, qu'ils aient à courir sus au Pape afin de le tenir en bride, & de l'empê-

l'empescher de courir effrenément outre ses bornes, ainsi qu'il faiet de iour en iour : mais que seulement ils l'aduertissent de son deuoir, car peut estre que aiant conneu la verité il quiétera purement & franchement le bien d'autrui, pour viure du sien propre, & qu'il se retirera des vagues impetueuses du monde voluptueux, pour assener la barque au port de salut: Que si dauanture il refuse ce faire, ie lui prometz vne oraison seconde, plus aigre de beaucoup & picquante que la premiere : car en icelle ie conseillerai à tous Rois, Princes & peuples, de lui courir sus pour le ranger à la raison. A la mienne volonté, qu'un iour ie puisse voir, (& ce par mon conseil) que le Pape soit seulement vicaire de Iesuchrist, & non de l'Empereur: que ces termes aussi & manieres de parler soient du tout abolies, cestui ci tient pour l'Eglise, & cestui là contre elle, l'Eglise combat contre les Perusins, ou contre les Bolonnois, car ce n'est l'Eglise, mais le Pape qui bataille contre les Chrestiens, seulement elle faiet la guerre.

aux Princes des tenebres & à leurs adhé-
rens qui sont les chefs de toute iniquité.
Lors le Pape sera de fait & de nom le pe-
re saint, le pere de tous, & le pere de l'E-
glise, n'excitant aucune guerre entre les
chrestiens, mais plustost l'appailant, par
sa censure Apostolique, & maiesté Papa-
le, si d'avanture elle est ia suscitée.

F I N.

Fautes en l'impression.

Page 6. ligne 10. genereuse, lisez genereus. & pa. 10. lig.
15. faruoiant, lisez foruoiant. pag. 15. lig. 21. manifeste,
lisez maistrile pag. 33. lig. pre. prouulgation, lisez pro-
mulgation pag. 36. lig. 17. aueons, lisez auions pag. 37.
lig. 12. les ans, lisez tes ans. pag. 48. lig. 19. duquelz, lisez
duquel. pag. 54. lig. pre. cheslz, lisez clefz. pag. 70. lig. 11.
de se, lisez de ce pag. 89. lig. 6. primarie, lisez primatie &
lig. 11. ne le, lisez ne se. pag. 101. lig. 14. ces, lisez ses, pag.
144. lig. 18. de refaire, lisez de fane.

